



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin



Synthèse des connaissances de la biodiversité de la commune de La Tranche-sur-Mer

Année 2020

Préambule

La Tranche-sur-Mer, ville balnéaire de Vendée, est une des 89 communes du Parc naturel régional du Marais poitevin. Située à l'interface entre l'Océan et le marais, elle présente des milieux naturels et des espèces diversifiées. Pour mieux connaître cette richesse biologique, la commune a sollicité le PNR pour effectuer une synthèse des connaissances. Ce document compile les informations et les données disponibles afin de permettre aux élus municipaux et aux habitants de disposer d'une synthèse des connaissances de leur patrimoine naturel.

Pour réaliser cette mission, le PNR a recruté un stagiaire sur 3 mois qui, avec l'aide de Pierre-Jacques Carles, élu en charge de l'environnement, a glané les informations disponibles auprès de différents acteurs « ressource » : PNR du Marais poitevin (Observatoire patrimoine naturel <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/> et Natura 2000 <http://marais-poitevin.n2000.fr/accueil>), la Réserve Naturelle Nationale de la casse de la Belle Henriette, l'Office Nationale des Forêts, le parc naturel Marais de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis (<https://parc-marin-gironde-pertuis.fr/?C=M;O=A>), l'Université de la Rochelle, la Ligue pour la protection Vendée (<https://www.faune-vendee.org/>), le GRECIA, la plate de forme des données des Pays de la Loire animée par le Conservatoire d'Espaces Naturels : <https://biodiv-paysdelaloire.fr>, la base de l'Atlas Entomologique Régional de Nantes : <https://base-aer.fr>, etc.

Ce stage a été réalisé par Yoan Meignant, dans le cadre de son parcours universitaire.

Ce document ne présente pas un état exhaustif de la biodiversité de la commune. Il constitue une compilation des informations disponibles réalisée sur une période de recherche de 3 mois. Les listes d'espèces font apparaître les espèces et habitats inventoriés par les acteurs de la protection de l'environnement.

Cette synthèse présente tout d'abord le contexte géographique et historique de la commune. Dans un second temps, sont présentés les espèces et les milieux présents avec une traduction des enjeux en matière de conservation. Enfin cette synthèse soulève différentes problématiques pour lesquelles sont proposées des mesures de gestion adéquates dans le but de mieux protéger le patrimoine naturel. Les listes d'espèces sont mentionnées en annexes.

Les auteurs des photos sont nommés. A défaut, elles proviennent de Yoann Meignant et du PNR Marais poitevin.

Table des matières

Préambule.....	2
I. Présentation de la commune	5
1. Contexte.....	5
2. L'Histoire de la Tranche-sur-Mer.....	7
3. Les espaces naturels	9
3.1. Les Zones Nationales Intérêt Ecologique pour la Faune et la Flore	9
3.2. Les zones de protection conventionnelle.....	11
3.3. Les zones de protection réglementaire.....	13
II. Les milieux écologiques et espèces remarquables.....	19
1. De l'occupation du sol de la commune aux habitats naturels	19
1.1. L'estran.....	22
1.2. Lagune de la Belle-Henriette	24
1.3. Les dunes et la forêt domaniale	24
1.4. Prairie subsaumâtre atlantique	26
1.5. Le réseau hydrographique et les roselières à Phragmites	28
2. Inventaire des espèces	29
2.1. Algues de l'Estran	29
2.2. La faune	30
2.3. La flore.....	33
2.4. Les espèces envahissantes	34
3. Les espèces emblématiques de la commune	38
3.1. La faune	38
3.2. La flore.....	41
4. Les habitats.....	42
4.1. Sites à intérêt biologique faible.....	42
4.2. Sites à intérêt biologique moyen.....	43
4.3. Sites à intérêt biologique fort.....	44
III. Agir en faveur de la biodiversité à la Tranche-sur-Mer	48
1. Les habitats littoraux	48
2. La zone de marais	49

3. Ensemble de la commune	49
Conclusion.....	50
Annexes	51
Algues	51
Faune	53
Flore.....	69
Angiospermes.....	69
Gymnospermes	87

I. Présentation de la commune

1. Contexte

Située au sud-ouest du département de la Vendée, la Tranche sur Mer est une commune littorale avec 13 km de côte et couvrant de près de 1 800 hectares. Avec une population permanente de 2 905 habitants (population municipale au recensement INSEE 2017) et une population estivale estimée à 110 000 habitants, la commune possède un caractère touristique très marqué. À l'interface entre le littoral et le marais, la Tranche-sur-Mer connaît un climat océanique doux ensoleillé en été, et pluvieux à partir de l'automne. En moyenne la température minimale est d'environ 6°C en janvier et 24°C pour le plus chaud en août. La pluviométrie annuelle moyenne est de 794 mm (43 mm en juillet et jusqu'à 98 mm en novembre : source : <https://fr.climate-data.org>).

La formation géomorphologique de la commune, sa localisation, le climat océanique, les aménagements humains sont à l'origine d'une diversité des milieux naturels. Ils peuvent être divisés en trois ensembles : le littoral, le marais et la forêt.

Au niveau du littoral, quatre habitats se distinguent : l'estran rocheux, l'estran sableux, la lagune et les dunes. Dans le marais, ce sont majoritairement des prairies subsaumâtres atlantiques traversées par des canaux et roselières qui occupent l'espace. Enfin la forêt est une pinède avec des chênes verts.

Du fait de ces nombreux habitats d'intérêt écologique, la Tranche-sur-Mer présente un patrimoine naturel particulièrement remarquable malgré différentes pressions humaines (urbanisation, tourisme balnéaire, etc.) et marines (érosion). Ces milieux sont l'objet de différentes protections réglementaires : le site Natura 2000, la forêt domaniale de Longeville, Le Parc naturel régional du Marais poitevin, le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, ainsi que la réserve naturelle nationale de la Casse de la Belle-Henriette.

La commune bénéficie du label pavillon bleu depuis 2002, label qui récompense ses efforts en matière d'accueil touristique, en lien avec le développement durable.

Enfin la commune est également labellisée « ville fleurie » avec l'obtention d'une troisième fleur en 2016 pour ses efforts, notamment du fait de la démarche zéro phyto engagée.

Situation de la Tranche-sur-Mer dans le PNR du Marais poitevin



2. L'Histoire de la Tranche-sur-Mer

À l'emplacement du Marais poitevin actuel, il y a environ 4 500 ans, la mer constituait autrefois le golfe des Pictons (figure 2). Vaste anse marine parsemée d'îlots calcaires, La Tranche-sur-Mer était alors sous l'eau, mise à part la pointe du Grouin du Cou. Ensuite ce golfe a progressivement été comblé (figure 3) par des dépôts d'alluvions et de sédiments apportés par les courants marins et les rivières qui drainent le le bassin-versant. Dans le golfe des pictons ont été retrouvé des vestiges du paléolithique

témoignant de la présence de l'Homme dans cette région plus de 2000 ans avant notre ère.



Un peuple de Gaule, les Pictons, s'installe dans le golfe à qui il doit son nom 600 ans avant J-C.

L'ancien golfe marin laisse alors progressivement place à une grande vasière. Très tôt les habitants des îlots calcaires, colliberts (Hommes libres mais vivant dans des conditions difficiles toutefois supérieures au serf), puis les moines des abbayes vont tenter d'exploiter les pourtours de ces marécages, d'endiguer les parties hautes pour les protéger des crues d'hiver, d'assécher pour cultiver.

Au 16^{ème} siècle, à l'initiative d'Henri IV, les travaux d'assèchement seront repris en faisant appel à l'expérience hollandaise. Les marais de la Tranche-sur-Mer prendront le visage qu'on leur connaît aujourd'hui (source : <https://www.accueil-vendee.com/>)



Carte de Cassini du littoral vendéen de 1770

Les aménagements successifs réalisés dans la zone humide, pour lutter contre les submersions marines et fluviales, vont permettre dans l'ensemble du Marais poitevin, le développement des activités humaines, notamment l'agriculture et vont se traduire par 3 grandes zones de marais :

- les marais mouillés et vallées fluviales : 32 262 ha,

Ces marais inondables, correspondent aux lits majeurs des rivières et fleuves (la Vendée, le Lay, la Sèvre niortaise, le Curé, etc.) et font office de zones d'épandage des crues. Voués majoritairement à l'élevage, ils sont constitués par un bocage caractérisé par des alignements simples (frênes taillés en têtard) ou doubles (frênes têtards et peupliers).

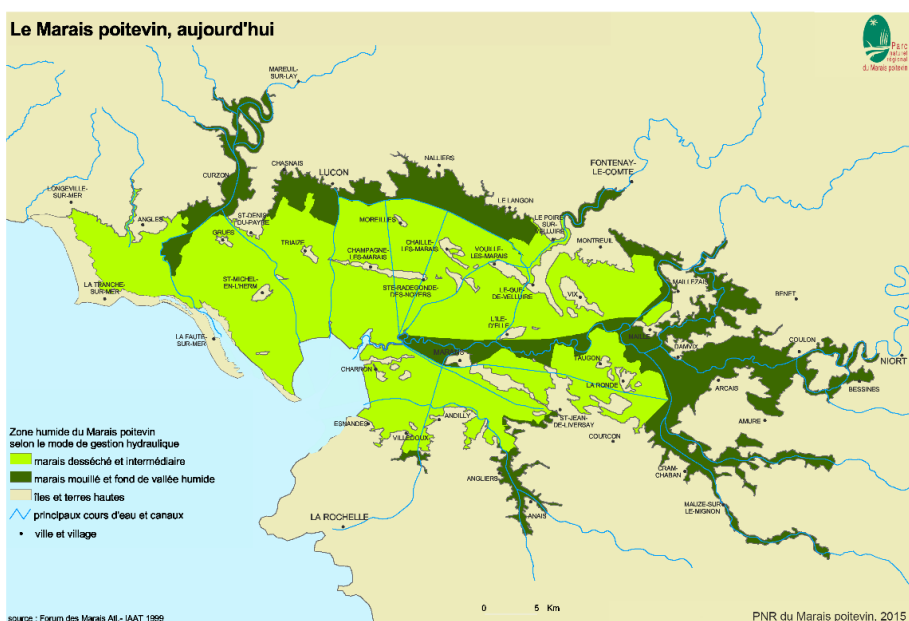
- les marais desséchés incluant les polders récents (46 820 ha) et les marais intermédiaires (18 768 ha),

Ils ont été aménagés sur les anciennes vases marines. Si les premiers sont totalement protégés des eaux de crues et des marées par des ceintures de digues, les seconds ne sont que partiellement protégés des crues. Ces deux types de marais possèdent des caractéristiques paysagères et biologiques assez proches : voués à la céréaliculture et à l'élevage, ils présentent un paysage ouvert où seuls les alignements de Tamaris (*Tamarix gallica*) bordant les fossés viennent rompre la régularité du paysage. Autour de la baie de l'Aiguillon, des polders récents ou « prises » sont présents, essentiellement utilisés en cultures intensives en raison du potentiel agronomique des sols. Il s'agit des marais présents à la Tranche-sur-Mer.

- le littoral : 9 510 ha,

Les **milieux littoraux sableux** composés de paysages aussi divers que les plages, dunes, lagunes, pinèdes, etc. Les estrans vaseux (Baie de l'Aiguillon, estuaire du Lay) sont formés de deux zones naturelles bien différenciées, interfaces entre continent et océan, que sont les **prés salés** (le schorre), localement appelés **mizottes**, et les **vasières** (le slikke) recouvertes à chaque marée. La lagune de la Belle Henriette et les marais salants sont des milieux d'intérêt communautaire prioritaire présent sur la façade littorale du marais et classé en réserve naturelle.

La zone humide est donc d'une superficie de marais de 107 360 ha, à laquelle s'ajoute des terres hautes souvent urbanisées (4 670 ha). La commune de la Tranche sur mer fait donc partie intégrante de la zone humide Marais poitevin avec sa façade littorale et ses marais desséchés.



Pendant longtemps la Tranche, qui est l'ancien nom de la commune, était une bande de sable isolée entre l'Océan et le Marais poussant les habitants à vivre en autarcie. La Tranche-sur-Mer est donc une commune qui s'est développée récemment. Une église à la Tranche est mentionnée pour la première fois en 1227 lors d'un mariage, elle sera ensuite remplacée en 1729 car attaquée par la mer. La démographie et la croissance de la ville est faible jusqu'au début du 20^{ème} siècle. En 1901 elle compte 1458 habitants. La commune vit principalement de cultures maraîchères qui ont progressivement diminué avec l'arrivée du tourisme dans les années 1930. Dans les années 1950 – 1960, les cultures de plantes à bulbes prennent la place des légumes, ce qui marque l'époque des floralies tranchaises.

Aujourd'hui, l'activité économique de la Tranche-sur-Mer repose essentiellement sur le tourisme, notamment grâce à son patrimoine naturel et les plages. De nombreuses activités sont proposées (camping, baignade, piste cyclable, activités nautiques, etc.) (source : <https://www.latranchesurmer.fr/histoire-et-patrimoine-de-la-tranche-sur-mer/> - Marais poitevin Rencontres de la terre de l'eau , Jean-Paul Billaud - Autrefois la Tranche, 1900-1914 un village vendéen à la belle époque, Association pour l'étude, la défense et la promotion du patrimoine culturel tranchais). Ce développement touristique s'est accompagné par une forte urbanisation au cours des 30 dernières années. Le littoral de la commune est aussi un site important pour l'ostréiculture. L'ensemble des usages et activités économiques ne sont pas développés dans ce document.

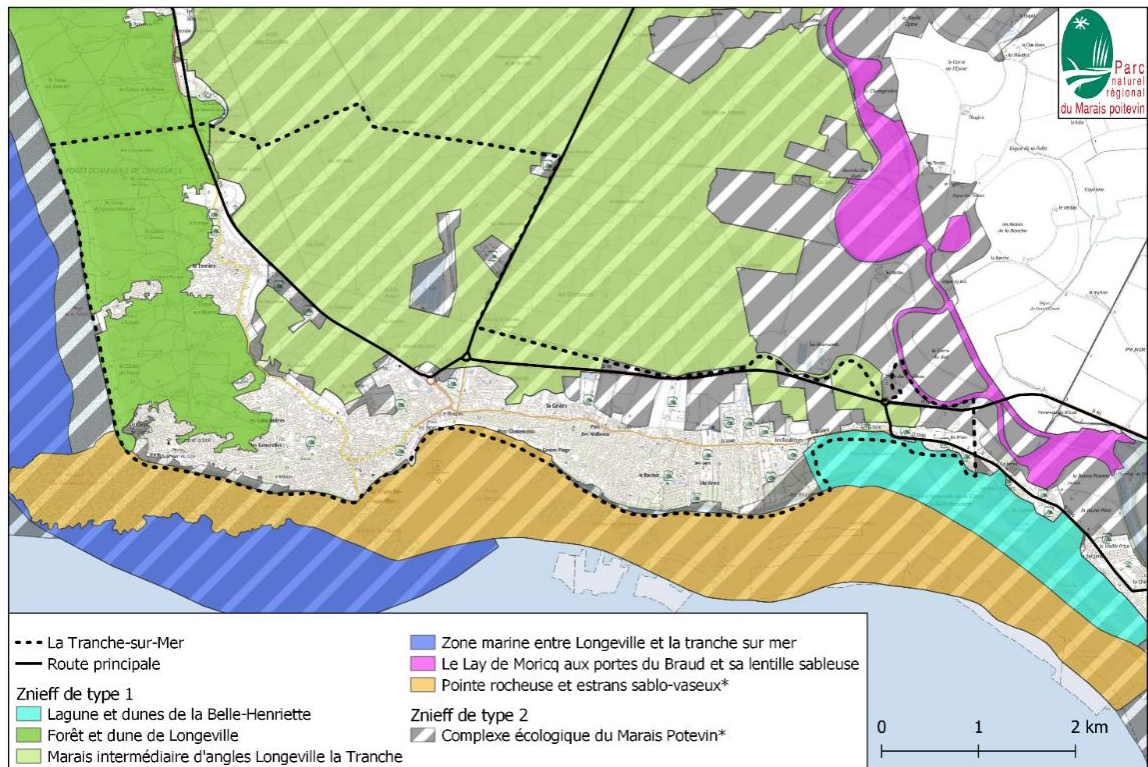
3. Les espaces naturels

3.1. Les Zones Nationales Intérêt Ecologique pour la Faune et la Flore

Les ZNIEFF correspondent à des inventaires qui synthétisent les connaissances au sein de différents habitats. Il existe deux types de Znieff (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) : la Znieff de type 1 à enjeux prioritaires et la Znieff de type 2 à enjeux élargis à une plus grande zone. Sur la commune les ZNIEFF correspondent aux limites du site Natura2000, mais avec une portion de prairie subsaumâtre atlantique supplémentaire au sud de la D105. Les ZNIEFF et les ZICO (Zone d'importance pour la conservation des oiseaux) qui ont servi de base aux ZPS ont donc souvent été à l'origine de la répartition des espaces de protections réglementaires actuels (source : <https://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune/85294/tab/znieff>). Le tableau ci-dessous liste les différentes Znieff de la commune avec leurs dates de description. Cependant les Znieff évoluent et ont été actualisées pour la dernière fois en 2019 par le PNR Marais poitevin.

Inventaire des ZNIEFF présentes à la Tranche-sur-Mer

Espaces naturels inventoriés



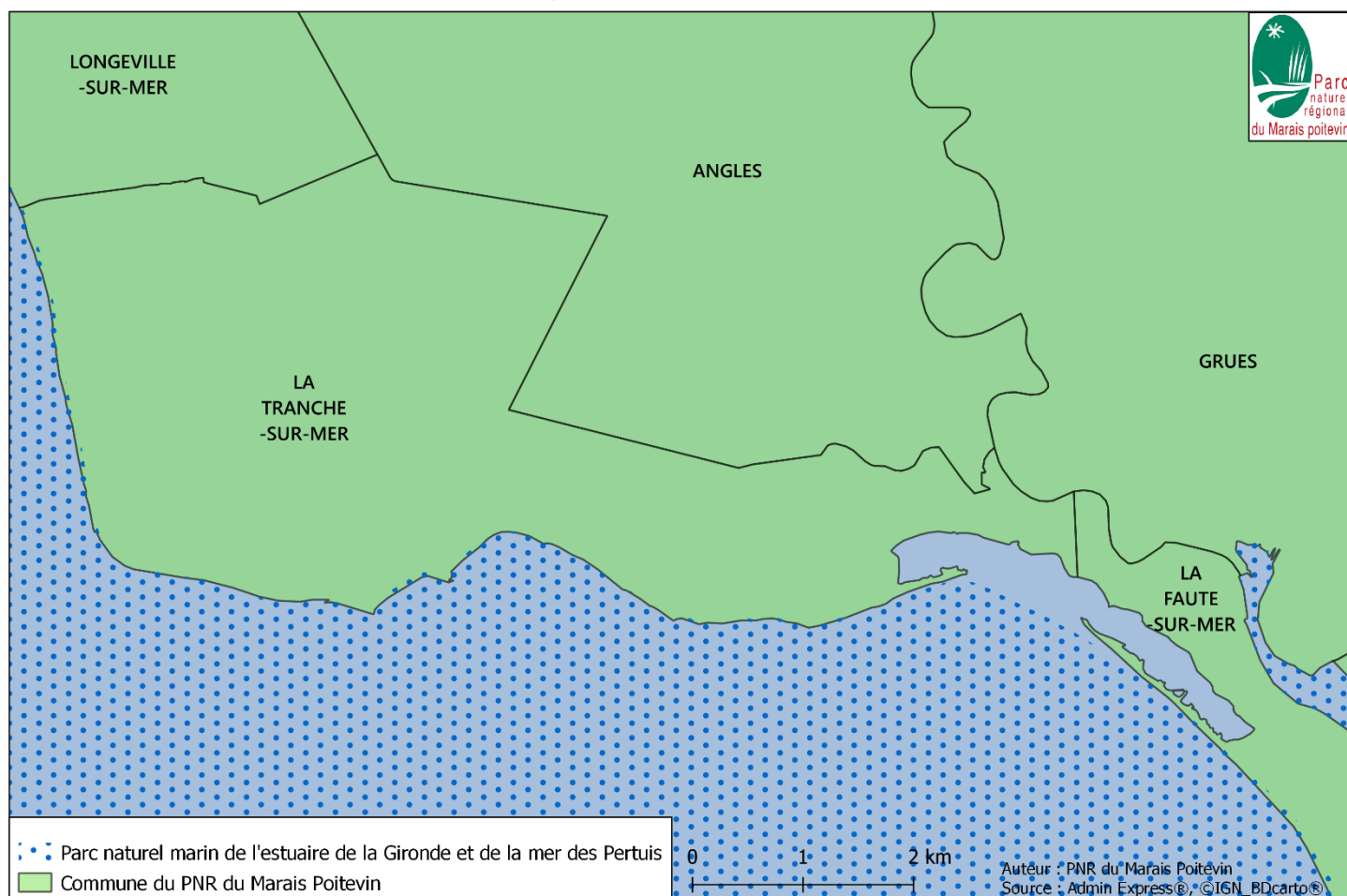
Auteur : PNR du Marais Poitevin
 Source : INPN, ©IGN_Scan Express

Numéro SPN	Nom	Date de description
520005727	Lagune et dunes de la Belle Henriette	1986
520005729	Forêt et dune de Longeville	1984
520013144	Marais intermédiaire d'angles Longeville la Tranche	1987
520014624	Zone marine entre Longeville et la tranche sur mer	1989
520015357	Le Lay de Moricq aux portes du Braud et sa lentille sableuse	1987
520015412	Pointe rocheuse et estrans sablo-vaseux de la pointe du Grouin à la Faute-sur-mer*	1992
520016277	Complexe écologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants*	1981

3.2. Les zones de protection conventionnelle

La France a développé des dispositifs de protection conventionnelle afin de trouver un équilibre entre la préservation du patrimoine naturel et le développement économique, social et culturel des territoires. Ces outils sont généralement mis en œuvre dans des espaces anthropisés et sur des superficies importantes. Les deux espaces de protection qui concernent la Tranche-sur-Mer sont le Parc naturel régional du Marais poitevin et le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (source : protection conventionnelle UICN).

Zones de protection conventionnelle



3.2.1. Le Parc naturel régional du Marais poitevin

Un parc naturel régional est un territoire à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable, où les acteurs locaux s'engagent autour d'un projet pour concilier la protection et la gestion du patrimoine avec le développement économique local. Le PNR du Marais poitevin a été fondé en 1979 pour protéger la deuxième plus grande zone humide de France. Depuis 2014, après avoir retrouvé son label perdu en 1997, le parc s'étend sur 89 communes adhérentes pour une superficie de 197 221 hectares. Cela concerne près de 200 000 habitants introduisant donc cet enjeu socio-économique à concilier avec la protection du patrimoine naturel.

Les actions du PNR Marais reposent sur une charte de territoire qui s'organise sur 3 axes. Premièrement, le dynamisme du marais avec le soutien d'une agriculture et d'un tourisme durable, avec le développement d'activités économiques valorisant le patrimoine naturel. Ensuite, un second axe est la préservation du Marais poitevin en collaborant avec les acteurs du territoire pour protéger la zone humide et restaurer le fonctionnement écologique du Marais, ainsi que la mise en valeur des paysages identitaires de la ruralité maraîchine. Enfin, un dernier axe concerne l'engagement du territoire vers le développement durable et une bonne organisation de la gouvernance du PNR (source : charte du PNR du Marais poitevin).

La gestion du PNR est organisée par un bureau composé d'élus des communes, des départements (Vendée, Deux_Sèvres et Charente Maritime), des 2 régions (Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine) et d'un représentant de la chambre d'agriculture.

La commune a délibéré favorablement pour rentrer dans le syndicat mixte de gestion du PNR Marais poitevin.

3.2.2. Le Parc naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis couvre 650 000 hectares sur environ 1000 km de côte. Il a été créé le 15 avril 2015 par décret du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (source : <http://www.aires-marines.fr/>). Cet outil a pour but de contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin, dans une optique de gestion intégrée des activités.

Les objectifs du plan de gestion sont variés. Le Parc a un rôle vis-à-vis de la protection des écosystèmes (écologie) et du développement des activités maritimes (socio-économique). Il vise à protéger les habitats avec le maintien des dynamiques hydrosédimentaires, fluviales et la qualité de l'eau, et mène différentes actions pour protéger la biodiversité. Enfin il contribue au développement des activités maritimes, dont les conchylicultures et la pêche, pour adapter les pratiques dans le but de la conservation de l'environnement marin, ainsi que l'évolution des activités industrielles et de loisir pour qu'elles soient le plus compatibles avec le milieu naturel (source : plan de gestion du Parc naturel marin).

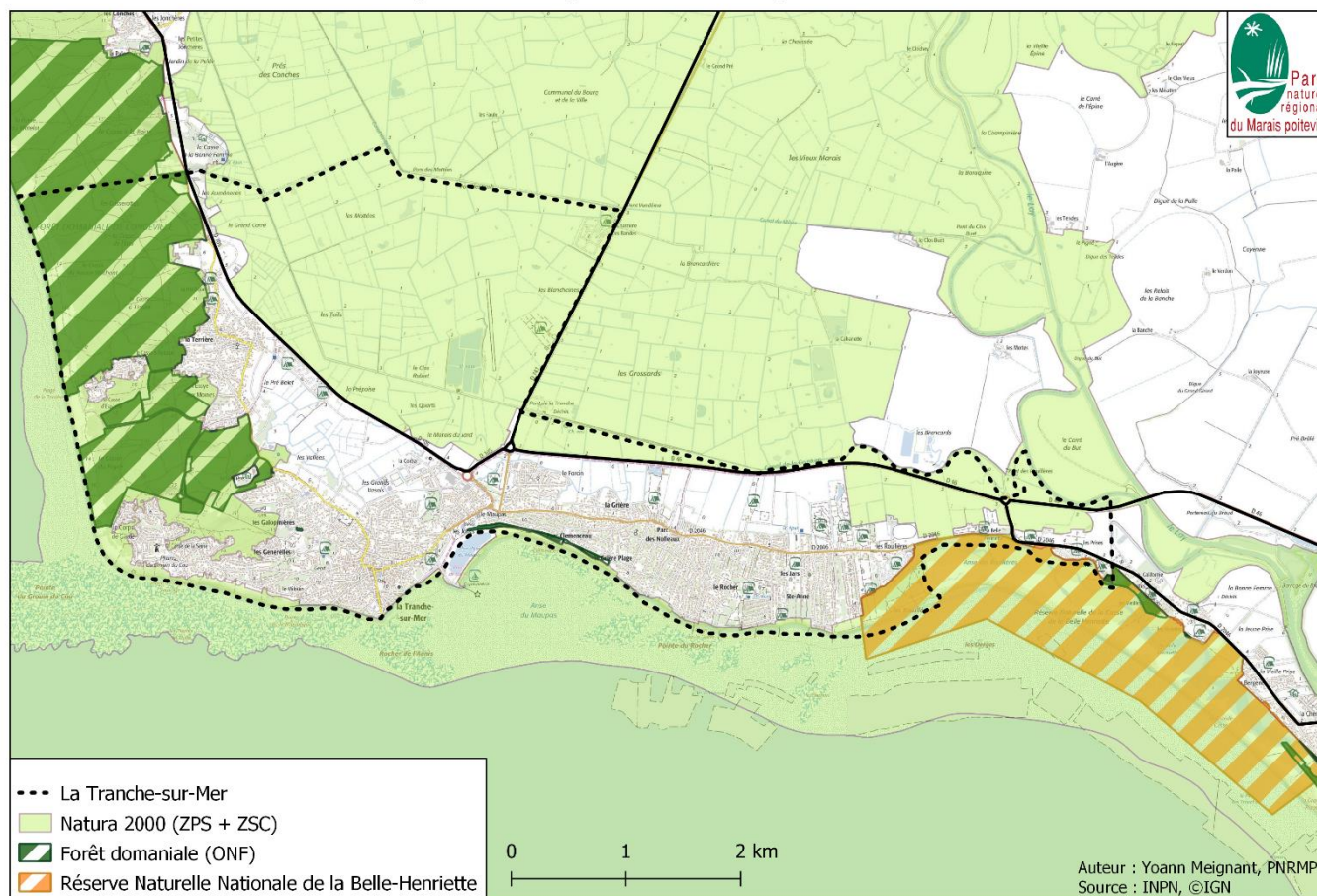
La gestion du PNM est assurée par un conseil d'administration composé d'élus, d'administrations et d'acteurs du territoire.

Les actions du Parc naturel régional et du Parc naturel marin sont complémentaires.

3.3. Les zones de protection réglementaire

Du fait de la richesse de ses milieux naturels, la Tranche-sur-Mer est concernée par quatre types de protection réglementaire : la loi littorale, le site Natura 2000, la forêt domaniale de Longeville, et la réserve naturelle nationale de la Belle-Henriette.

Espaces de protection réglementaire



3.3.1. La loi littorale

La loi littorale promulguée le 3 janvier 1986 consiste à préserver les espaces naturels, les sites, les paysages et l'équilibre écologique du littoral tout en conciliant le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau. Elle laisse aux élus le pouvoir d'agir et de s'adapter aux spécificités locales, pour favoriser des aménagements durables des territoires littoraux. La finalité est donc la réalisation de projets proportionnés et cohérents tenant compte des enjeux écologiques et économiques.

Quelques applications de la loi sont par exemple l'interdiction de construire à moins de 100 mètres du littoral à compter de la limite haute du rivage ou encore classer en zone inconstructible les sites et paysages au patrimoine culturel et naturel remarquables, et cette zone protégée est très large dépassant même les autorisations d'occupation et d'utilisation du sol (source : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/>).

3.3.2. Natura 2000

Natura 2000 a pour objectif de conserver ou de rétablir dans un état favorable, les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site. Ce statut fournit une protection réglementaire et contractuelle. Le réseau européen Natura 2000 est composé de deux zones : les zones de protection spéciale pour les oiseaux (ZPS), et les zones spéciales de conservation pour les habitats et les espèces (ZSC). 68 000 ha de Marais poitevin est classé au titre de Natura 2000. Sur le Marais poitevin, un document d'objectifs est élaboré pour concilier préservation des espèces / habitats et la préservation des usages respectueux. L'animateur du document d'objectif est le PNR Marais poitevin, missionné par l'Etablissement Public du Marais poitevin, mais tous les acteurs et usagers, contribuent à la mise en œuvre de Natura 2000.

1 236 ha sont classés au titre de Natura 2000 sur les 2 110 ha de la commune. On retrouve l'ensemble du marais et les milieux littoraux. Deux habitats sont considérés comme très rares, ce sont la lagune de la Belle Henriette et la dune fixée (ou grise). La commune se distingue aussi par les habitats rocheux (et récifs d'Hermelles), les espaces prairiaux et les habitats dunaires (boisés, haut de plage, etc.). Différentes espèces sont présentes comme l'emblématique Loure d'Europe, un crapaud très rare le Pélobate cultripède ou l'oiseau le Gravelot à collier interrompu. Le périmètre du site Natura 2000 est validé depuis 2004.

3.3.3. La forêt domaniale de Longeville (ONF)

L'ONF gère la forêt domaniale de Longeville-sur-Mer. Les premiers semis de pins maritimes remontent à 1836, lorsque les pouvoirs publics décident de protéger l'arrière-pays contre l'ensablement. Le Chêne vert a été favorisé en 1875 pour son aptitude à coloniser les sols arides (source : onf.fr). La forêt d'environ 1 226 ha dont 330 ha à la Tranche-sur-Mer est régulièrement régénérée par l'établissement public afin de conserver son caractère de pinède au rythme de 12 ha/an. De 2001 à 2019, 190 ha de pinède et 33 hectares de forêt de feuillus mixte ont été régénérés. Sans intervention, la forêt serait une chênaie, voire une forêt de feuillus mixtes (source : aménagement de la forêt domaniale de Longeville, ONF). Le plan d'aménagement forestier qui régit les coupes de bois a été validé en 2020.

Aujourd'hui la forêt doit remplir plusieurs services, la production de bois, la préservation de la biodiversité et un rôle social récréatif (randonnée pédestre, équestre, vélo, etc.) Propriété de l'Etat son niveau de protection réglementaire peut en faire un espace intéressant pour préserver la biodiversité.

3.3.4. La réserve naturelle nationale de la Belle-Henriette

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader, mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation (source : UICN). Les actions engagées dans une réserve sont inscrites dans un plan de gestion.

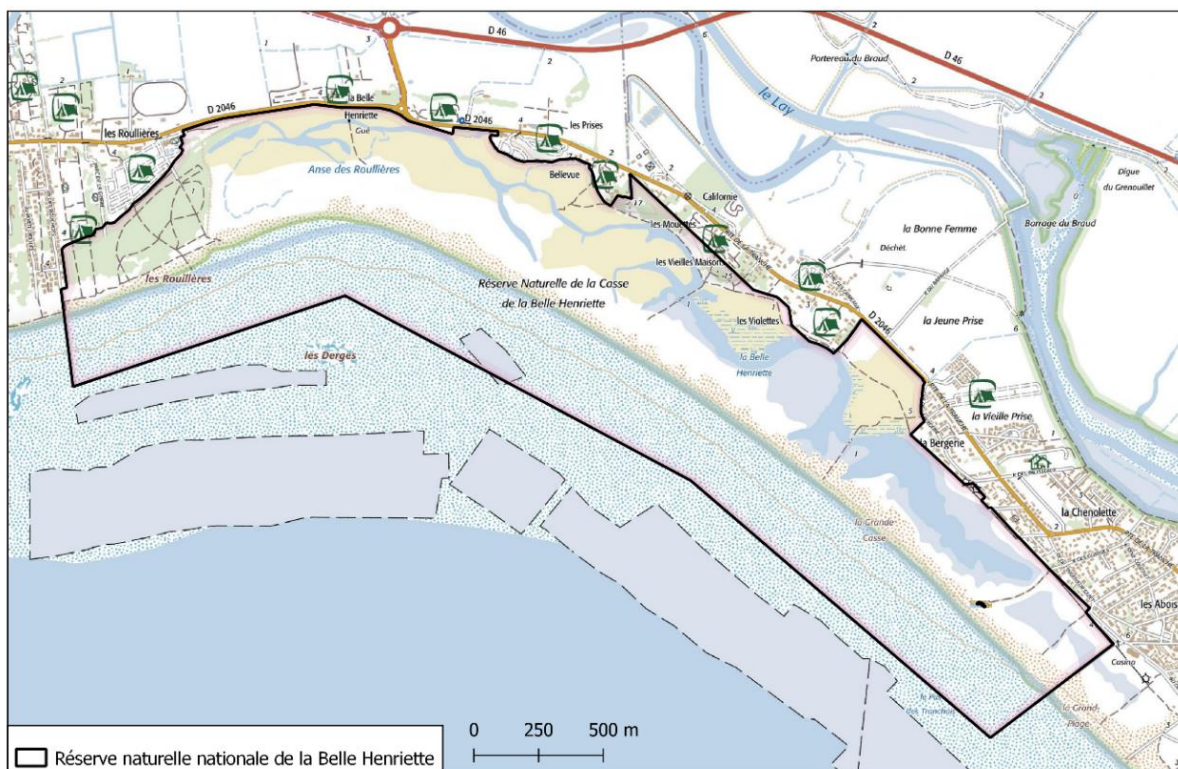
Créée par décret ministériel du 31 août 2011, la réserve naturelle de la Casse de la Belle Henriette s'étend sur 337 hectares entre la Tranche-sur-mer et la Faute-sur-mer. Depuis l'automne 2012, l'État a confié sa gestion à la LPO (gestionnaire principal), l'Agence des Aires Marines Protégées

(cogestionnaire). La Fédération départementale des chasseurs de Vendée est partenaire de la gestion sur les volets cynégétique et sensibilisation (source : <http://www.reserves-naturelles.org/>). Cette réserve est en constante évolution géomorphologique sous l'effet des périodes d'érosion et d'accrétion des dunes entre l'Océan Atlantique et celle-ci.

Le premier plan de gestion de la réserve a été validé en 2016 afin de fixer différents objectifs. Les objectifs sont de laisser la réserve à une libre évolution des habitats et systèmes dunaires, que tous les usagers et les acteurs locaux connaissent les enjeux de conservation de la réserve, ainsi que préserver la réserve, acquérir de nouvelles connaissances et informer le public.

Le site est classé car il abrite : 22 habitats naturels, 234 espèces d'oiseaux, 15 espèces d'insectes patrimoniaux, 10 espèces d'amphibiens et reptiles, 360 espèces végétales, etc. La lagune est un lieu important pour la migration des oiseaux d'eau, la reproduction du Gravelot à collier interrompu et la présence d'habitats littoraux en évolution libre. Elle est un site de reproduction pour le Pélobate cultripède et le Crapaud calamite. La salinisation du milieu a amené le gestionnaire à créer des mares dans les milieux intradunaux de la Tranche-sur-Mer et de la Faute-sur-Mer pour préserver ces espèces.

Réserve naturelle nationale de la Belle Henriette



3.3.5. Plan de prévention des risques littoraux

La Tranche-sur-Mer est soumise aux aléas inondation, en particulier du fait du risque de submersion marine. L'élévation du niveau de l'océan provoquée par le changement climatique est un facteur d'augmentation du risque. C'est pourquoi eu été mis en place un plan de prévention des risques naturels (PPRN) par la loi du 2 février 1995. Il constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens (source : <https://www.georisques.gouv.fr/glossaire/plan-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles-pprn-0>).

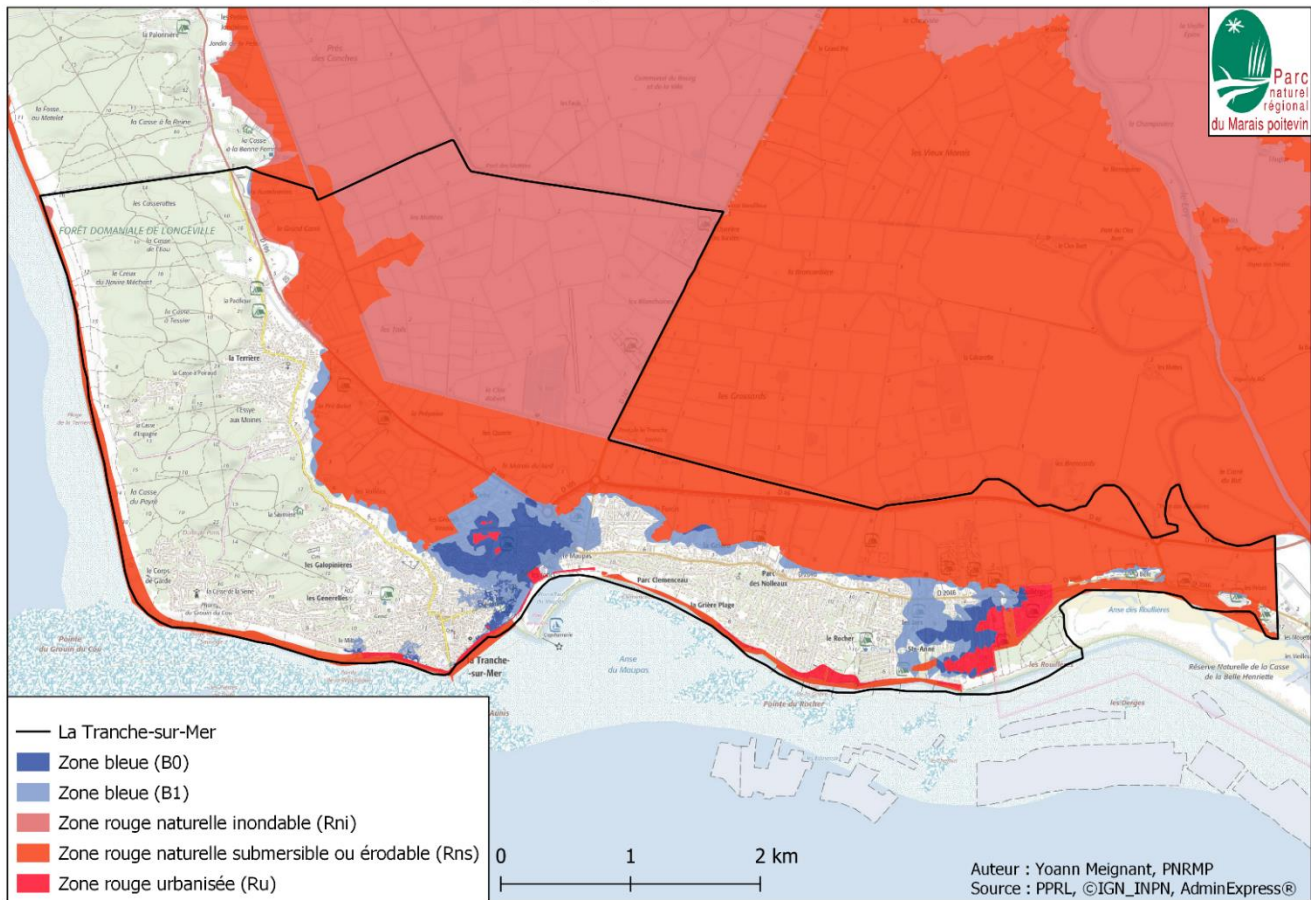
Les mesures concernant les submersions marines et fluviales ont été renforcées depuis la tempête Xynthia du 27 et 28 février 2010 qui a engendré de forts dégâts sur le Marais poitevin et les communes littorales. Les travaux de consolidation des ouvrages de défense sont toujours en cours notamment à la Tranche sur mer.

Les dossiers de PPRN comportent plusieurs cartes mettant en évidence, les aléas, enjeux et risques. La Tranche-sur-Mer est soumise au PPRL (plan de prévention des risques littoraux) approuvé le 30 novembre 2015. En outre, les inondations peuvent avoir des effets positifs pour la biodiversité dans la zone de marais. En effet les zones inondables peuvent présenter des habitats intéressants, avec les fluctuations de la quantité d'eau dans les prairies subsaumâtres atlantiques par exemple.

D'un point de vue de l'aménagement du territoire, le PLU n'autorise pas les constructions dans les zones situées en aléas forts, ce qui permet indirectement la préservation du milieu écologique. Sur la carte du zonage réglementaire, la zone rouge empêche toute nouvelle construction à usage d'habitation ou d'hébergement. Cette zone est assez importante et est majoritairement composée de la prairie subsaumâtre atlantique. La zone bleue correspond aux aléas faibles/moyens, celle-ci est constructible sous certaines conditions (source : <https://www.data.gouv.fr/> et FAQ PPRL).

Par rapport à l'aléa érosion la Tranche-sur-Mer est peu soumise au risque. Actuellement toute la façade ouest de la commune est en phase d'accrétion. En revanche au sud, à cause des différentes orientations de la côte, il y a une hétérogénéité géographique des aléas érosion et accrétion et qui fluctue avec le temps. Quelques secteurs, en particulier quelques maisons d'habitation, sont concernées par l'érosion du trait de côte.

Zonage réglementaire du PPRL



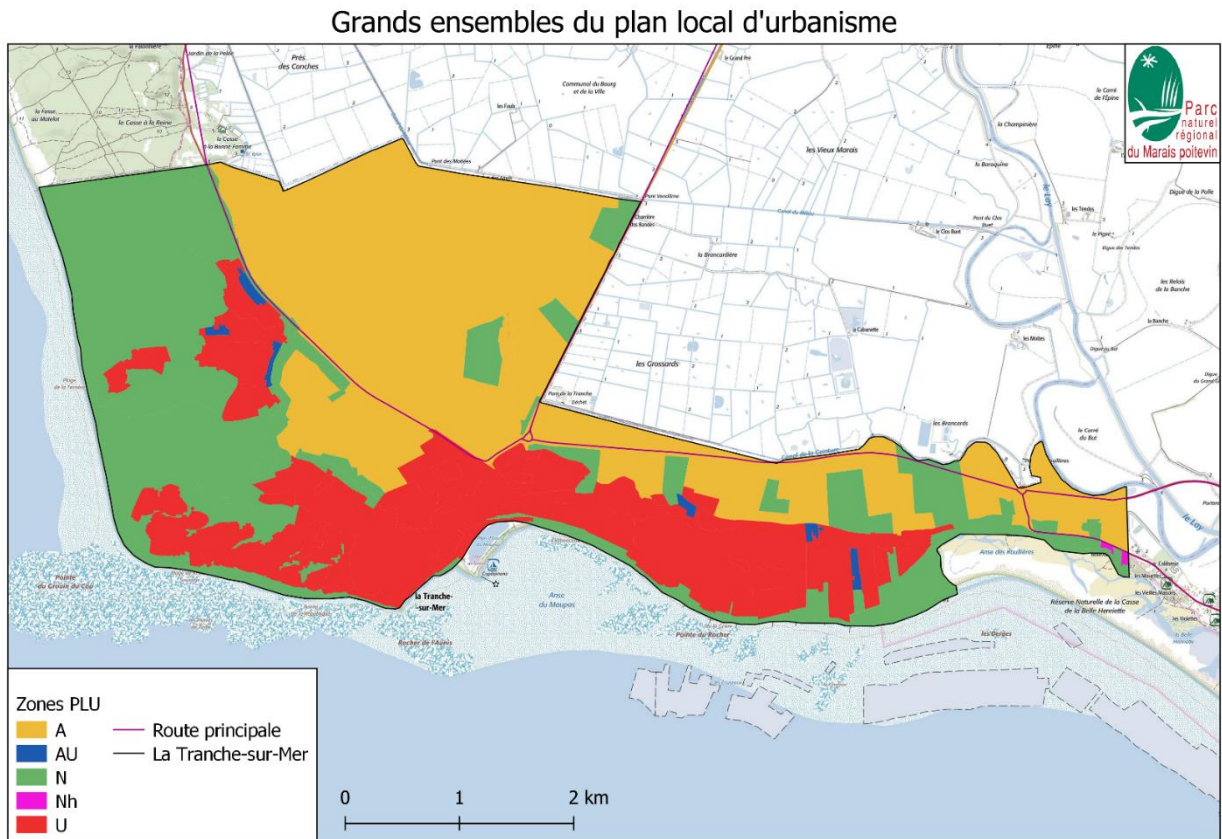
3.3.6. Plan local d'urbanisme

Le plan local d'urbanisme donne une première information sur l'occupation du sol actuelle et à plus long terme. Il distingue 5 zones principales :

- La zone urbaine (U) au sud de la commune qui correspond donc à l'ensemble de l'espace artificialisé
- La zone agricole (A) principalement située au nord et qui correspond surtout au marais desséché avec les prairies pâturées ou fauchées. Dans la zone agricole la constructibilité est limitée aux bâtiments pour les exploitations agricoles ou pour des services publics.
- La zone naturelle (N) est localisée à l'ouest au niveau de la forêt domaniale de Longeville ainsi qu'une portion au sud-ouest de la Tranche-sur-Mer. Cette zone a pour but de préserver les paysages et milieux naturels à intérêt face à l'urbanisation. Les campings sont en zone N car ils sont libellés NT, mais seront considérés comme des espaces artificialisés dans la carte des milieux naturels (figure 11).

- Enfin il y a les zones à urbaniser qui sont les zones AU et Nh. En revanche la zone Nh est soumise à davantage de conditions car c'est une zone naturelle constructible, aucune nouvelle construction ne doit donc porter atteinte au milieu naturel ou activité agricole présent.

Le plan local d'urbanisme représente bien l'occupation des sols de la commune et leur hétérogénéité.
 (source : <https://plu-en-ligne.com/>)



II. Les milieux écologiques et espèces remarquables

1. De l'occupation du sol de la commune aux habitats naturels

Les caractéristiques physiques de la commune (sols sableux ou argileux, l'érosion littoral, hydraulique avec le Lay, etc), les usages (forestier, agricole, touristiques, etc), l'évolution des aménagements (hydrauliques, urbains) engendrent une occupation du sol de la commune partagé en 4 grandes entités : le marais, les zones urbanisées, les estrans et la forêt dunaires.

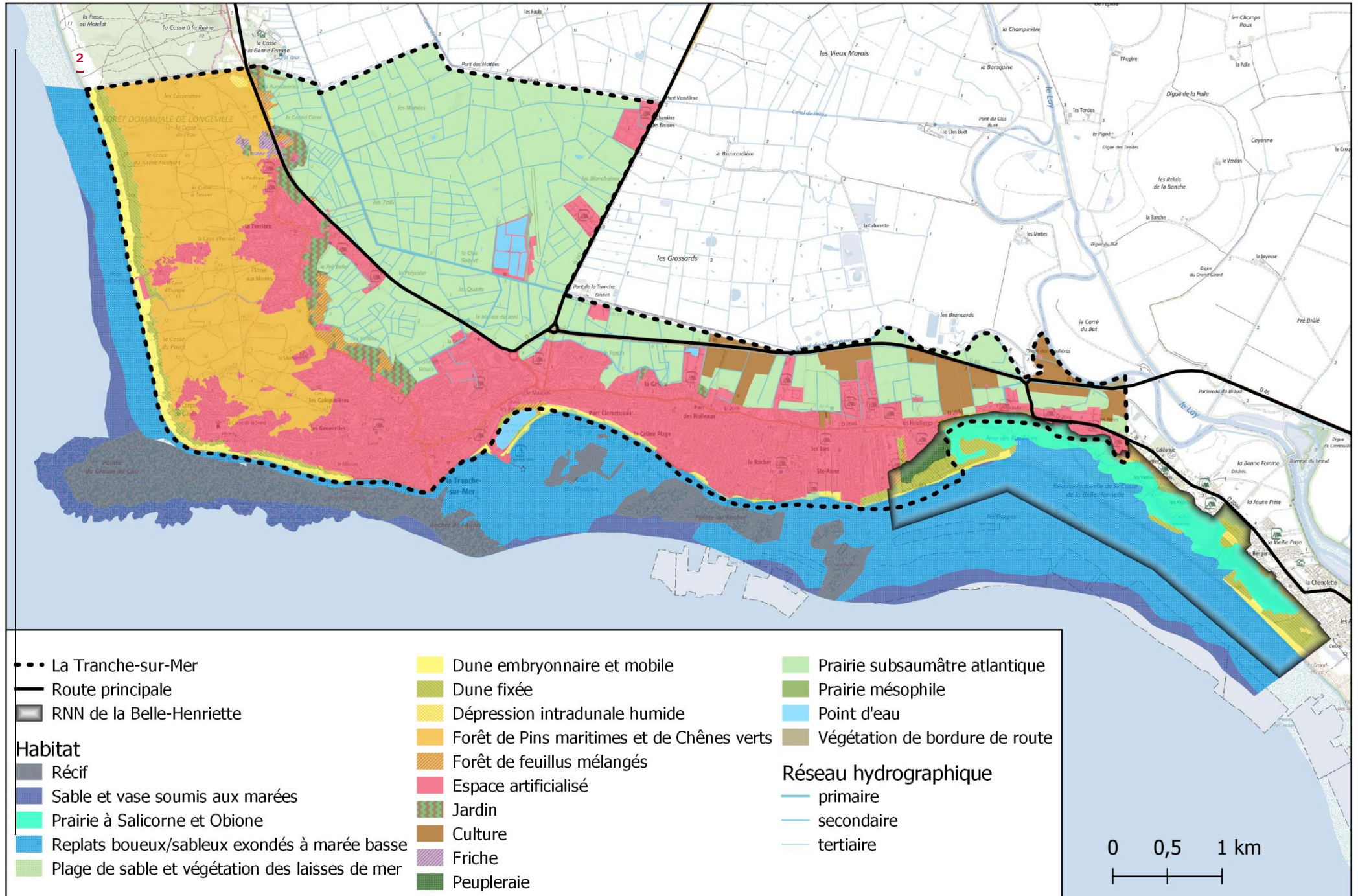
Si on précise l'occupation du sol en écologie, il est utilisé la notion d'habitats naturels.

Sur la commune, en regroupant les données disponibles, (cartographie des habitats naturels 2000 Marais poitevin, de la RNN de la Casse de la Blle Henriette, du Parc marin, de l'Université de la rochelle, etc,) associé à un travail de terrain en 2020, on recense 19 principaux habitats sur la commune. Ils sont localisés sur la carte ci-dessous.

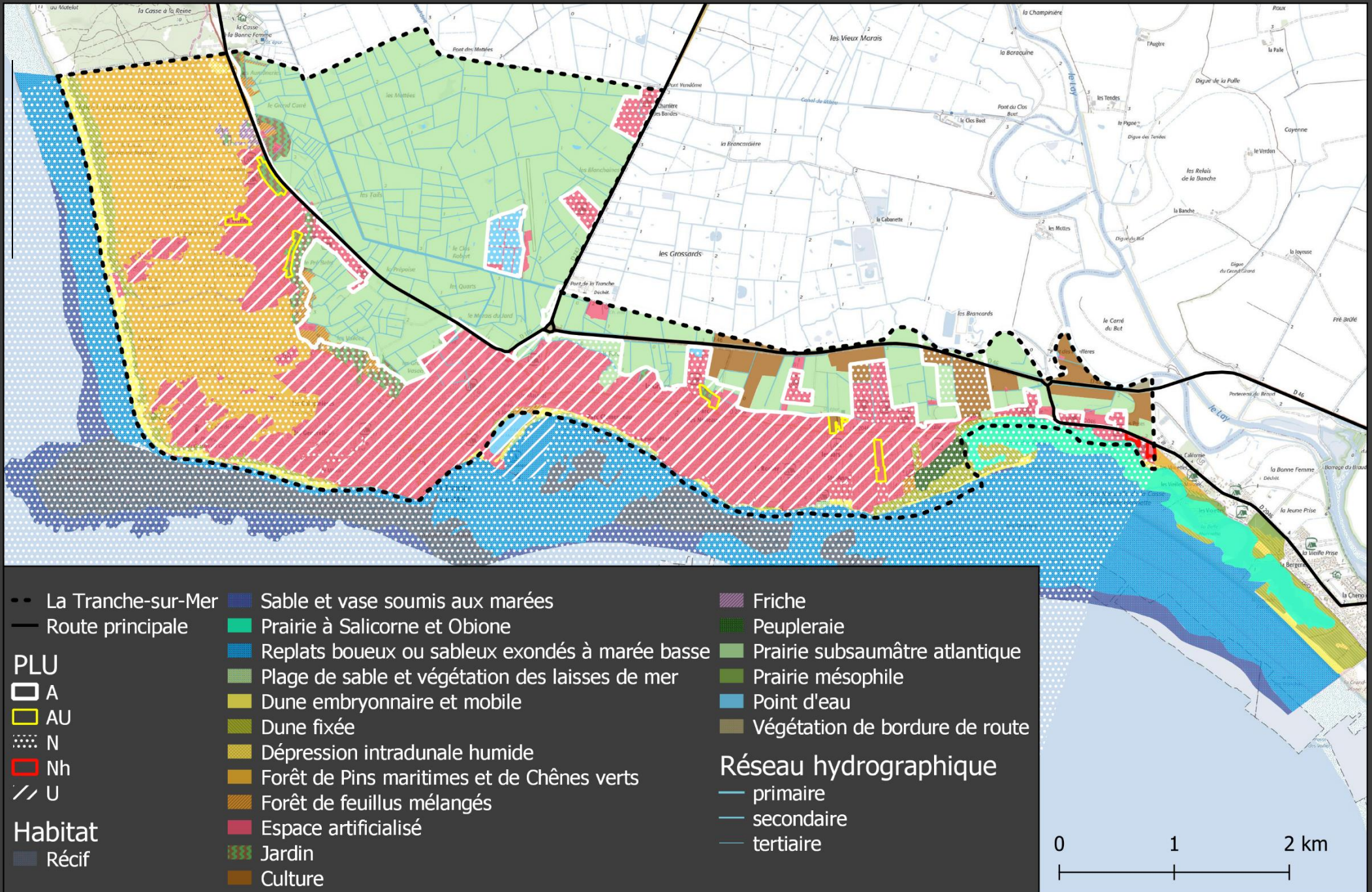
D'autres existent mais ne sont pas représentés sur la carte et plus marginaux : les roselières, etc.

	<u>Habitats</u>	<u>Surface en hectares</u>
<u>Littoral</u>	Récifs	214,7
	Sable et vase soumis aux marées	162,1
	Salicorniaie	89,8
	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	668,8
	Plage de sable et végétation des laisses de mer	7,7
	Dune embryonnaire et mobile	44,1
	Dune fixée	73,6
	Dépression intradunale humide	3,9
	Forêt de feuillus mélangés d'arrière-dune	20,9
	Forêt de Pins maritimes et de Chênes verts	363,2
Peupleraie	9,3	
Espace urbanisé	Espace artificialisé	642,4
	Jardin	33,5
Zone de marais	Prairie mésohygrophile à hygrophile système eu-saumâtre	770,9
	Végétation des bordures de routes, de canaux, de digues	32,1
	Prairie mésophile	4,4
	Culture	67,5
	Réseau hydrographique et point d'eau	25,5
	Espace rudéral	4,2

Caractérisation des principaux milieux naturels



Les milieux naturels et le PLU



1.1. L'estran

À la Tranche-sur-Mer différents types d'estrans sont présents. Ils sont sableux, vaseux ou rocheux. L'estran est occupé par une biodiversité considérable grâce aux différents types de substrats qui le composent, mais aussi grâce à l'effet des marées qui créent une dynamique en son sein. Dans l'estran les espèces vont s'installer à différents endroits en fonction de leur valence écologique. C'est-à-dire principalement leur besoin en eau (salée de l'Océan), le type de substrat, et donc la nourriture et les habitats qui s'offriront à eux.

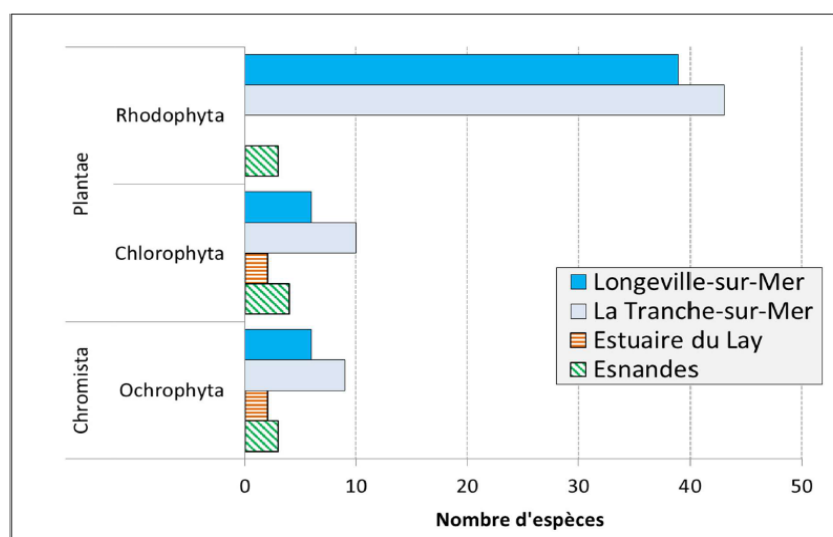


Sous l'action des marées, en haut de plage s'accumule la laisse de mer. Cette accumulation de déchets naturels (algues, bois flottés, coquillages, etc.) sera décomposée par la faune. Cet habitat va enrichir le haut de plage en matière organique, fixer le sable pour permettre la création des dunes et le développement de la végétation.

L'estran Tranchais a la particularité d'avoir conservé la dernière écluse à poissons de la commune à la pointe du Groin du cou. Reconstituée à partir de 2010, elle apporte une richesse en formant un bassin entouré de marnes empilées jusqu'à 1.5 mètres de hauteur. Cela crée un espace d'eau calme et plus chaud attirant d'autres espèces, et permet de protéger le trait de côte face à l'érosion du platier rocheux en cassant les vagues. Des algues, cnidaires, poissons, arthropodes, annélides et autres peuvent alors s'y installer. L'estran rocheux de la commune représente une surface d'environ 215 hectares (source : université de La Rochelle).

L'estran rocheux se trouve tout le long du littoral tranchais. Sur dalles rocheuses à la pointe du groin du cou, rochers de l'aunis ou composé de blocs à la pointe des rochers, c'est un habitat original et rare pour le Sud Vendée.





Nombre d'espèces par groupe taxonomique de macroalgues rouges, vertes et brunes en chacun des sites prospectés (données agglomérées) (source : université de la rochelle)

En 2017, le PNR Marais poitevin a missionné l'Université de la Rochelle pour améliorer les connaissances sur les habitats littoraux. A la pointe du Groin du cou, pas moins de 15 habitats ont été décrits et listés (figure 7), ce qui témoigne d'une très grande diversité.

L'estran de la Tranche-sur-Mer possède un habitat défini comme favorable pour les algues : l'habitat « Roches et blocs intertidaux avec algues opportunistes (R05) » de la typologie MNHN. Le taxon d'algue dominant sur la partie ouest du littoral est le Rhodophyta (algues rouges). La présence d'habitats rocheux a permis l'installation de l'hermelle qui forme des récifs constitués de tubes de sables. Il apprécie donc les zones de sédimentation du sable et au contraire il est défavorisé par un hydrodynamisme trop important (source : université de La Rochelle). Un autre facteur le menaçant à la Tranche-sur-Mer est le piétinement des récifs par les pêcheurs à pied. Ces récifs sont très fragiles et facilement érodables, ils sont protégés par la directive habitats Natura 2000.

CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
M02	Sédiments de haut de plage	R02.02	Fucales des roches et blocs du médiolittoral moyen
M02.02	Sables des hauts de plage à Talitres	R03	Roches et blocs médiolittoraux à dominance animale
M04.01	Sables intertidaux mobiles	R03.02	Cirripèdes et moules des roches et blocs médiolittoraux
M06	Sédiments hétérogènes envasés intertidaux	R03.03	Cirripèdes et huîtres des roches et blocs médiolittoraux
M11.01	Sédiments hétérogènes sublittoraux marins	R05	Roches et blocs intertidaux avec algues opportunistes
		R07	Roches et blocs de la frange infralittorale supérieure
P12.01	Récifs à <i>Sabellaria alveolata</i> sur roches et blocs	R08.05	Laminaires de l'infralittoral inférieur
P14	Bancs de Pouce-pieds		
P18.02	Cuvettes en milieu rocheux de la zone médiolittorale		

Habitats élémentaires de la typologie MNHN à la Tranche-sur-Mer (Source Université de la Rochelle)

1.2. Lagune de la Belle-Henriette

Une lagune est une étendue d'eau salée côtière peu profonde séparée de la mer par une barrière de sable, de galets ou de rochers. La salinité peut varier, allant de l'eau saumâtre à l'hypersalinité selon la pluviosité, l'évaporation et les apports d'eau marine lors des tempêtes ou d'un envahissement temporaire par la mer en hiver. Dans le contexte celle de la Belle-Henriette située à l'est des Rouillères est actuellement salée.

La lagune de la Belle-Henriette, qui était séparée de l'Océan depuis de 1972, s'est progressivement reconnectée à l'Océan sous l'effet de la tempête Xynthia en 2010 et de celles qui lui ont succédées. Le site a été classé en Réserve naturelle nationale en 2011 pour son caractère emblématique, ses espèces et ce milieu en évolution libre.

Dans ce type de milieu très saumâtre, la Salicorne et l'Obione sont en train de s'étendre pour recouvrir une grande majorité de la lagune. D'autres végétaux sont présents comme l'Aster maritime. Sur le Marais poitevin, l'habitat de lagune n'est présent qu'à la Belle Henriette, à la pointe de l'Aiguillon et dans des marais salants de Charente-Maritime. Cet habitat est considéré comme prioritaire par la Directive Européenne et pour le Marais poitevin.



1.3. Les dunes et la forêt domaniale

Les cordons dunaires occupent la grande majorité du littoral de la Tranche-sur-Mer. Suivant un transect d'ouest en est, de l'océan vers le marais, 8 habitats naturels différents se succèdent, dont 7 d'intérêt communautaire. L'intégrité de cet écosystème fragile garantit la stabilité géomorphologique du trait de côte et assure une transition entre l'océan et le Marais poitevin.

À l'échelle européenne, ces habitats présentent un intérêt biologique très fort avec un grand nombre d'espèces spécifiques. Les dunes sont très facilement érodables et le piétinement peut en être un facteur important. Il est alors important de conserver des voies de passage pour totalement interdire l'accès aux dunes et éviter le piétinement.

1.3.1 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (Cor.14, Eur. 15 : 1140)

Il s'agit des milieux intertidaux soumis aux marées, majoritairement composés de boues et de sable. La richesse en algues et invertébrés en fait une zone de gagnage très appréciée par les limicoles et anatiés. Ce milieu constitue également l'estran sableux.

1.3.2. Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (laisses de mer) (Cor.17.2 ; Eur.15 : 1210)

Lieu de formation de plantes annuelles occupant des accumulations de débris de graviers riches en matière organique azotée. Ce sont les Hauts de Plages sur l'ensemble des cordons dunaires en l'absence de nettoyage des plages. Il s'y situe différentes espèces florales caractéristiques telles que le Coquillier Maritime, la Soude brûlée, l'Atriplex, la Renouée, la Giroflée des dunes et le Pourpier de mer.

1.3.3. Dune mobile embryonnaire (Cor.16.211 ; Eur. 15 : 2110)

La dune mobile embryonnaire correspond au pied de la dune, se manifestant en rides ou en élévations de la surface sableuse de l'arrière-plage ou comme une frange à la base du versant maritime de hautes dunes. Il y a une présence majoritaire de Chiendent, d'Euphorbe maritime, de Luzerne marine et de Panicaut maritime.



Photo des dunes mobile et embryonnaire

1.3.4. Dunes mobiles du cordon littoral (Cor.16.212 ; Eur. 15 : 2120)

La dune blanche atlantique est un milieu assez similaire à l'embryonnaire, mais celle-ci est caractérisée par une graminée : l'Oyat (*Ammophila arenaria*). Il y a aussi le Panicaut maritime, l'Euphorbe maritime, et le Liseron des dunes.

1.3.5. Dunes fixées à végétation herbacée (Cor. 16.222 ; Eur. 15 : 2130, Habitat prioritaire)

La dune grise se situe en arrière de la dune blanche, davantage à l'abri des vents et marées. Elle est stabilisée par une végétation rase homogène de lichens, de mousses et d'hémicryptophytes. Cet habitat est considéré comme prioritaire pour la Directive Européenne et pour le Marais poitevin. La présence de lichens et d'immortelles des dunes lui confère sa couleur grise. Dans cet habitat les autres végétaux principaux sont l'Armoise champêtre, le Raisin de mer et l'Oeillet de France. La dune fixée la plus importante de la Tranche-sur-Mer en surface et en biodiversité s'étend de la pointe du Groin du cou à Longeville-sur-Mer.



*Raisin de mer Source
Alain texier PNR
Marais poitevin*



Dune grise au nord de la plage de la Terrière



1.3.6. Dépressions humides intradunales (Cor. 16.31 à 16.35 ; Eur. 15 : 2190)

Les dépressions intradunales correspondent à des « pannes » ou « lettes » au coeur des dunes grises. L'humidité y est plus importante et permet le développement d'une végétation hygrophile et parfois même la présence d'une mare, favorisant l'installation d'une biodiversité intéressante.

1.3.7. Forêts dunales à pins *Pinus pinaster* (Cor.16.29x42.8 ; Eur. 15 : 2270)

Les pins de la forêt domaniale de Longeville font partie intégrante de la dune. Ils ont été plantés il y a environ 150 ans pour stopper le déplacement des dunes vers l'intérieur des terres. Il s'agit donc d'une jeune forêt artificielle et dynamique de Longeville-sur-Mer à la Faute-sur-Mer. Elle est subspontanée dans cette portion du littoral Vendéen et constitue un habitat intéressant pour la faune et la flore. La forêt est régénérée par des coupes successives pour conserver les pins, qui seraient remplacés par le chêne vert. La forêt ne pousse pas sur la dune grise à proximité de l'Océan, car les arbres ne supportent pas les embruns marins à cause du sel et par criblage du sable emporté par les vents. Cela explique la taille décroissante des arbres en s'approchant de la côte, car en hauteur ils ne sont pas protégés par la dune.



Pinède de la forêt domaniale de Longeville traversée par des chemins d'accès à la plage

1.4. Prairie subsaumâtre atlantique

Ces prairies, situées à l'ouest du marais, présentent un taux de sel résiduel qui induit la présence d'une flore très spécifique, d'intérêt communautaire. Elles sont de plus caractérisées par un microrelief parcellaire. Les zones basses en eau en hiver sont appelées localement les « baisses » et les zones hautes séchantes « les belles ». Ce microrelief est inhérent aux anciens chenaux de retrait de la mer, qui induit un gradient d'hygrophilie variable en fonction de la topographie. C'est cette double spécificité à l'échelle locale (salinité et variation d'hygrophilie) qui confère à ces prairies une richesse biologique très forte. En fonction du gradient de salinité sur le Marais poitevin sont distinguées les prairies eusaumâtres, davantage marquées par la présence du sel, et les prairies subsaumâtres.



Les prairies subsaumâtres sont situées dans les marais de la Tranche sur mer. Le Marais poitevin est reconnu au niveau international pour la conservation des prairies qui abritent de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. Les prairies sont le support de l'activité d'élevage. La gestion de l'eau et

les pratiques agricoles déterminent la richesse des prairies. Les prairies sans engrais avec un pâturage extensif sont celles qui présentent une plus grande diversité d'espèces.

On retrouve différents milieux dans les prairies :

- Les dépressions humides (basses) les plus tardivement inondées au printemps :

S'y concentrent les plantes hygrophiles correspondant à l'association de la Renoncule à feuilles d'ophioglosse une espèce menacée et protégée par arrêté ministériel depuis 1982 et l'Œnanthe fistuleuse. La principale menace de la renoncule est la disparition des dépressions humides.

- Les pentes intermédiaires : Formation mésohygrophile saumâtre

Association du Vulpin bulbeux et du Jonc de Gérard. Ce groupement de végétation se localise sur les pentes des dépressions humides où le tassement du sol par le piétinement des animaux favorise la remontée du sel par capillarité. Espèces accompagnatrices : Plantain corne de cerf, le Chiendent, le Trèfle de Perse, le Trèfle écailléux.

- Les marais plats (Belles) : prairies mésohygrophiles

Prairies de fauche : association du Trèfle maritime et de l'Œnanthe à feuilles de silaüs.

Prairies pâturées : association du carex divisé et ray-grass anglais.

NB : Le caractère souvent très extensif du pâturage et la mixité des pratiques (fauche + pâturage) conduit souvent à l'existence de communautés intermédiaires entre les deux associations qui sont alors parfois difficiles à distinguer sur le terrain (Terrisse et Daudon, 1993).

Espèces communes aux deux associations : Œnanthe à feuilles de silaüs, Carex divisé, l'Orge faux seigle, le Brome variable, le Séneçon aquatique, le Trèfle de Perse, Le Vulpin bulbeux, la Renoncule sarde, le Ray-grass anglais.

Différentielles du Trèfle-Oenanthe : le Lychnis fleur de coucou, l'Orchis à fleurs lâches, le Trèfle de Micheli, le Trèfle douteux, le Vulpin des prés. L'apparition de la Crételle des prés puis de la Gaudinie fragile témoigne d'un caractère plus mésophile du milieu.



1.5. Le réseau hydrographique et les roselières à Phragmites

Les milieux aquatiques sont omniprésents dans le marais. On trouve principalement, le réseau hydraulique et les mares. Les fossés entourent les prairies et ont été creusés pour drainer la zone humide. Comme les mares, ils servent d'abreuvement pour les animaux. L'eau du marais est douce et provient des pluies qui alimentent les nappes phréatiques et les fleuves et fossés du marais. De nombreuses espèces sont présentes dans ces habitats. Les poissons comme l'Anguille, le Gardon, le Brochet. Le canal de la Ceinture est le plus important cours d'eau de la commune, il la traverse en suivant la D46 et la D105.

En bordure du réseau hydraulique, on retrouve la végétation rivulaire « du bord ». Un autre habitat qui prend place est la roselière à Phragmites correspondant à l'alliance du Phragmition communis (Cor. 53.11). Elles présentent une dominance quasi exclusive de Roseaux communs. La roselière permet à de nombreux passereaux de s'y réfugier comme la Gorgebleue à miroir, le Bruant des roseaux ou le Phragmite aquatique.

À la Tranche-sur-Mer, la majorité des roseaux sont dans le marais, mais ne présentent pas une surface importante. Ils forment des groupes isolés. C'est pour cette raison qu'ils n'ont pas été représentés sur la carte des habitats à enjeux biologiques, mais ils sont présents dans tout le marais.



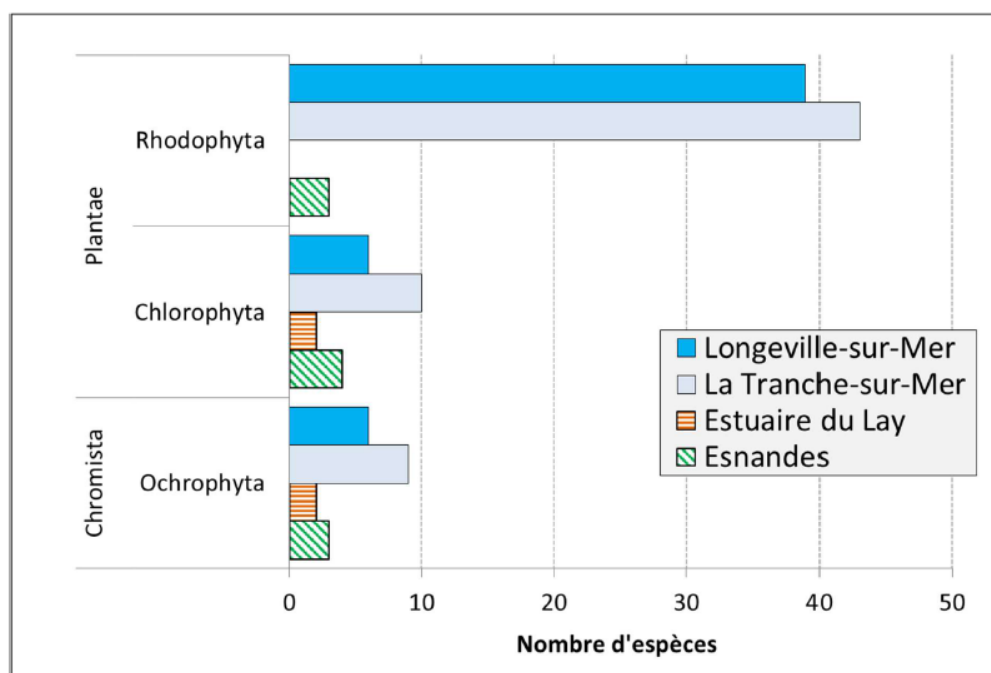
2. Inventaire des espèces

Les espèces mentionnées ci-dessous, sont issues de recherche bibliographique, internet, etc, des informations disponibles, et non une liste exhaustive de toutes les espèces de la Tranche-sur-mer. De plus, tous les groupes ne sont pas abordés (dermoptères, coccinelles, papillons de nuit, etc) par manque de temps.

2.1. Algues de l'Estran

L'estran possède une grande variété d'algues dont les taxons sont divisés en trois branches distinctes : les chlorophyta (algue verte), les ochrophyta (algue brune) et les rhodophyta (algue rouge). Il y a 74 espèces d'algues recensées à la Tranche-sur-Mer, dont 12 algues vertes, 13 algues brunes et 49 algues rouges (source : université de La Rochelle 2018).

La Tranche-sur-Mer possède une riche diversité d'algues par rapport à d'autres sites, des Sables-d'Olonne à l'anse de l'Aiguillon. Cela s'explique par la présence d'une surface importante de récif qui permet à certaines algues de s'accrocher et d'une grande variété des milieux listés ci-dessous contrairement aux autres sites où il y a davantage de replats vaseux.



Nombre d'espèces par groupe taxonomique de macroalgues rouges, vertes et brunes en chacun des sites prospectés (données agglomérées) (source : université de la rochelle)

2.2. La faune

Les annélides, arthropodes, cnidaires, échinodermes, gobiidés, mollusques, sont seulement ceux de l'estran.

2.2.1. Annelides

Les annélides correspondent par extension aux vers. C'est l'embranchement où se situe l'Hermelle (*Sabellaria alveolata*) qui forme des récifs sur l'estran rocheux et est un des enjeux prioritaires de ce milieu. 6 espèces d'annélides ont été dénombrées sur l'estran.



Récifs d'hermelles sur l'estran rocheux à la pointe de la République

2.2.2. Arthropodes

L'embranchement des arthropodes est un des plus importants de l'estran, celui-ci compte beaucoup de crustacés. À la Tranche-sur-Mer, il y a 26 espèces d'arthropodes comme le crabe enragé ou la crevette grise ont été dénombrés.

2.2.3. Cnidaires

Les cnidaires correspondent aux animaux présentant une symétrie radiale, ce sont notamment les anémones, les méduses et les coraux. À la Tranche-sur-Mer les cnidaires retrouvés correspondent principalement à des anémones au niveau de l'estran rocheux. Nous comptons 8 espèces de cnidaires sur la commune telles que l'Actinie rouge ou *Anemonia sulcata*.

2.2.4. Echinodermes

Les Echinodermata correspondent aux oursins et aux étoiles de mer, il y a 3 espèces différentes sur la commune.

2.2.5. Mollusques

Les mollusques sont un embranchement très important à la Tranche-sur-Mer, il en est dénombré 64 espèces différentes dans l'estran. Il y a les plus connus comme la Moule commune exploitée en conchyliculture au sud-ouest de la commune, ou les pétoncles victimes de la surpêche à cause des pêcheurs à pied qui ne connaissent pas les tailles minimales et les quotas.

2.2.6. Amphibiens

Il y a 8 espèces d'amphibiens connues sur la commune. Deux espèces d'amphibiens vivent principalement dans le milieu dunaire (le Crapaud calamite et le Pélobate cultripède), deux en prairie (Pélogyte ponctué, Triton crêté), et trois sur l'ensemble de la commune (le Triton palmé, le Crapaud commun et la Grenouille verte). Leurs populations sont tous en diminution à cause de l'augmentation de l'urbanisation, la mauvaise gestion de l'eau au printemps dans le marais, la mortalité routière, la qualité de l'eau, etc. La 8^{ème} espèce, la Rainette méridionale, est arrivée récemment dans le Marais poitevin et profite du réchauffement climatique.

La Tranche-sur-Mer a une responsabilité pour la conservation de 3 espèces à l'échelle du marais, car elle abrite la seule station de Crapaud calamite en Vendée, l'une des dernières mares à Triton crêté du Marais poitevin et le Pélobate cultripède. Ce dernier, présent dans la RNN de la Casse de la Belle Henriette est aussi menacé par la salinisation de la lagune. Un programme de création de nouvelles mares est en cours d'élaboration par la RNN et le PNR Marais poitevin.



Rainette méridionale, auteur : Alain Texier



Pélogyte ponctué, phototèque PNRMP

2.2.7. Mammifères

Il y a 18 espèces de mammifères dans la commune. Ils occupent des milieux différents, nous trouvons la Martre des pins dans la forêt et l'emblématique Loutre dans les fossés. Les mammifères sont aussi représentés par les chauve-souris, la Tranche-sur-Mer est située dans un couloir migratoire de la Pipistrelle de Nathusius.

2.2.8. Oiseaux

Les oiseaux sont le taxon le plus important de la Tranche-sur-Mer, le nombre d'espèces observées s'élève à 290. De nombreux oiseaux remarquables sont présents comme le Gravelot à collier interrompu qui niche sur l'estran sableux, l'Engoulevent d'Europe et le Circaète-Jean-le-Blanc dans la forêt domaniale, ou encore le Chevalier gambette dans la prairie subsaumâtre. La diversité des milieux et le climat océanique expliquent le nombre d'espèces sur le littoral qui constitue une destination migratoire appréciée par les oiseaux.

A noter aussi la présence d'une héronnière dans le Forêt qui abrite en 2020, 85 Hérons cendrés et 13 Aigrettes Garzettes.

La STEP située au clos Robert et ses 4 bassins de lagunage favorisent aussi la présence d'oiseaux, en attirant principalement des échassiers (Cigogne blanche, Grande aigrette), des limicoles (Vanneau huppé, Chevalier gambette) et quelques passereaux (Bouscarle de Cetti, Cisticole des joncs).

2.2.9. Insectes

Le cortège de papillons de jour sont assez important avec 36 espèces sur les 72 connus du Marais poitevin. Les milieux les plus spécifiques sont les dunes. Dans les prairies de marais, les espèces sont assez communes comme dans l'ensemble des marais desséchés.

Il y a 34 espèces de coléoptères connues sur la commune. Il y a une grande diversité au sein de ce taxon peu étudié.

Inféodés aux milieux aquatiques, 16 espèces d'odonates sont connues sur la commune. Ce chiffre est certainement sous évalué par manque d'inventaire.

Les recherches n'ont pas permis de trouver la liste de tous les groupes faunistiques. Cependant, des données ponctuelles, dans les sites internet comme celui de l'Atlas Entomologique Régional, de l'INPN, permettent de recenser d'autres insectes : 358 espèces de papillons de nuit, 19 orthoptères, 14 scarabés, etc.



2.2.10. Poissons d'eaux douces et marins

Les différentes campagnes de pêche électrique du PNR du Marais poitevin (Observatoire Patrimoine Naturel du Marais poitevin) ont révélé la présence de 16 espèces de poissons dans le canal de la ceinture qui traverse le marais. Ces poissons constituent entre autres la nourriture des loutres une espèce protégée ainsi que pour certains oiseaux.



Anguille, PNRMP

Concernant le milieu marin, il n'y a pas d'inventaire à l'échelle du littoral de la commune. Cependant, en cumulant les données de l'écluse à poissons, du plan de gestion de la RNN, du PNR, de Cap pêche et Nature, on recense au minimum 63 espèces sur plus de 78 connues actuellement (chiffres non exhaustifs). On retrouve les espèces des fonds sableux, rocheux et celles vivants plus au large. Les études en cours par le RNN et l'amélioration des connaissances par le Parc marin, vont permettre de préciser les informations.

2.2.11. Reptiles

Les reptiles présents sont devenus rares sur la commune en dehors du Lézard des murailles. On retrouve aussi le Lézard à deux raies, et la Couleuvre verte et jaune. On devrait normalement retrouver la Couleuvre Helvétique, la Couleuvre Vipérine ou la vipère.

Anecdote intéressante, un Tortue Luth a été aperçue en 2018 à la Tranche-sur-Mer, il s'agit d'une espèce rare sur le littoral vendéen (<https://www.faune-vendee.org/>), qui vit normalement au large.



Lézard à deux raies Source PNR MP



Couleuvre verte et jaune Source PNR MP

2.3. La flore

La flore de la Tranche-sur-Mer est diversifiée avec plus de 330 plantes inventoriées. Ceci s'explique par la diversité de milieux (plage, dunes, forêt, marais, espaces urbains, etc) ainsi que les conditions climatiques.

Il est retrouvé de nombreuses plantes dans les dunes (Immortelle des dunes, Oeillet de France – cf photo). Les plus proches de l'Océan doivent pouvoir supporter les embruns, puis repartir après une submersion marine comme le Chiendent maritime par exemple. D'autres plantes sont en forêt, apportant aussi une diversité floristique avec des zones plus ou moins denses et donc à l'ensoleillement différent.

Enfin il y a la zone de marais traversé par un réseau hydrographique d'eau douce qui est plus argileuse, où vont se développer des plantes hygrophiles à mésohygrophile en fonction des baisses, pentes, et belles.



2.4. Les espèces envahissantes

La Tranche-sur-Mer regroupe une quarantaine d'espèces invasives. « Il s'agit de taxons (espèce, sous-espèce, etc.) appartenant au règne du vivant (par exemple une espèce animale ou végétale), introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition ou de dispersion naturelle, qui s'établit (reproduction sans intervention humaine) et qui étend son aire de distribution (avec en général une augmentation des effectifs des populations) » (source : <https://inpn.mnhn.fr/>). Ce sont donc des espèces auxquelles l'écosystème où elles ont été introduites leur est profitable. Elles n'ont pas la concurrence et la prédation nécessaire à leur régulation qu'elles avaient généralement dans leur milieu d'origine. Cela pose de nombreux problèmes, elles sont aujourd'hui une des causes de la diminution de la biodiversité à la Tranche-sur-Mer.

Voici quelques espèces invasives présentes :

2.4.1. La Caulacanthé brûlée

La Caulacanthé brûlée est une algue rouge qui s'installe sur les substrats rocheux de l'estran et plus particulièrement l'habitat R05 « roches et blocs intertidaux avec algues opportunistes » très présente à la Tranche-sur-Mer. Le problème causé par cette algue est sa capacité de dispersion importante, repoussant les espèces autochtones d'algues ou de mollusques. Elle est endémique d'Asie et serait arrivée en s'accrochant sur les coques de bateau. Aucune mesure de gestion n'existe (source : université de La Rochelle).

2.4.2. La Sargasse japonaise

La Sargasse japonaise est une algue brune originaire d'Asie. Introduite en France au 20^{ème} siècle, elle s'est répandue avec le transport d'huîtres. Celle-ci habite en substrat rocheux, mais dans les cuvettes d'eau peu profondes. Comme la Caulacanthé sa capacité de dispersion empêche aux espèces endémiques de rester, elle couvre la surface des cuvettes et coupe la lumière aux autres espèces d'algues immergées. Cette algue pose aussi des conséquences économiques, elle se fixe sur la coque de bateaux et les cultures ostréicoles impliquant des coûts de traitements supplémentaires. Aucune mesure de gestion n'existe actuellement, mais il faut limiter sa propagation (source : université de La Rochelle).



2.4.3. Yucca gloriosa

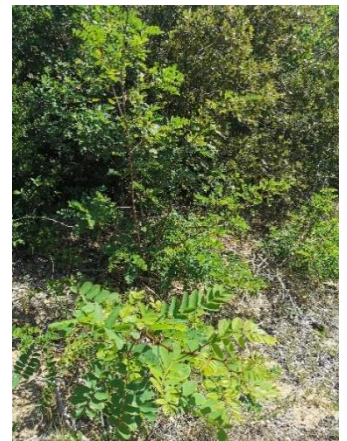
Le Yucca est une plante non endémique de la famille des asparagaceae, qui prolifère sur les dunes et prend la place de la végétation des dunes grises pourtant classée en habitats prioritaires Natura2000. Elle n'est pas classée en tant qu'espèce invasive, mais pourrait devenir problématique si elle continue à gagner du terrain. De nombreux Yuccas prennent place sur la dune de la plage de la côte sauvage, aujourd'hui le seul moyen de lutte est de l'arracher.



Yuccas sur la dune grise à la plage de la côte sauvage

2.4.4. Robinier faux acacias

Le Robinier faux acacia est une plante de la famille des fabacées originaire d'Amérique du Nord qui a été introduite en Europe au XVII^{ème} siècle. Dans les Pays de la Loire, il est considéré comme espèce invasive avérée. C'est une espèce pionnière capable de conquérir de nombreux habitats différents. Dans la plupart des sites favorables, l'espèce peut se propager latéralement jusqu'à 1 m par an en développant des drageons après allongement horizontal des racines. Comparée à d'autres espèces d'arbres, elle est très résistante aux perturbations. La gestion forestière à court terme par coupe des taillis conduit à une augmentation de la densité des tiges, à un rajeunissement des peuplements de robinier et à l'extension de zones compactes couvrant des surfaces quelquefois importantes (source : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/quelle-strategie-de-gestion-pour-le-robinier-faux-acacia/> , et Conservatoire botanique de Brest).



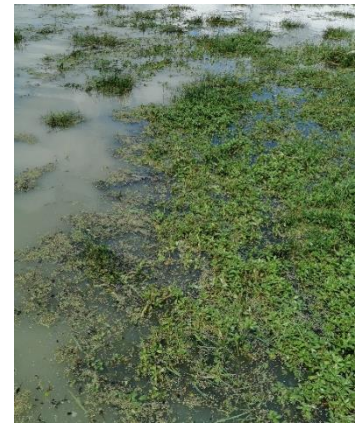
2.4.5. Le Baccharis halimifolia

Le *Baccharis halimifolia* est un arbuste originaire d'Amérique du Nord. Espèce envahissante introduite en France au cours du XVII^{ème} siècle. Il possède une très forte aptitude à coloniser les milieux naturels humides salés ou pas salés tels que les bordures des marais et des routes, etc. Le mode de dispersion des graines par le vent est particulièrement efficace. Sur le Marais poitevin, cette espèce se développe principalement à l'ouest, en bordure de la baie de l'Aiguillon et les communes littorales (la Faute-sur-mer, la Tranche-sur-mer, etc. Très présent historiquement à la Belle Henriette, des programmes d'arrachage, ont même eu lieu entre 2006 et 2010, pilotés par l'ADEV et le PNR Marais poitevin.

Le *Baccharis* entre en concurrence avec la flore autochtone et entraîne la fermeture progressive et rapide du milieu.

2.4.6. La Jussie

Importée d'Amérique du Sud et maintenant présente dans une majeure partie de la France, cette plante a conquis beaucoup de territoire ces dernières années. Elle se reproduit rapidement et peut repousser à partir de simples morceaux de tige, des bourgeons ou des racines. La conséquence de sa propagation est qu'elle recouvre la surface de l'eau et empêche la lumière de pénétrer ce qui concurrence les autres plantes, et favorise donc une diminution de la biodiversité. À la Tranche-sur-Mer, elle représente un risque pour le réseau hydrographique. Elle est présente dans le canal de la ceinture et des opérations de ramassage manuel sont organisées. Car c'est le seul moyen de lutte.



2.4.7. L'Écrevisse de Louisiane

Cette écrevisse provenant d'Amérique est répartie dans tout le Marais poitevin et la plupart des zones humides en France. Elle se nourrit des larves de poissons, amphibiens et autres petits animaux aquatiques en eau douce. Elle cause donc directement une perte de biodiversité dans le marais de la Tranche-sur-Mer. Son régime alimentaire est aussi beaucoup constitué de végétaux, ce qui fait disparaître indirectement des lieux de ponte des amphibiens et poissons. Elle abîme aussi les berges en creusant des terriers ce qui favorise l'érosion déjà présente dans les canaux.

2.4.8. Le Ragondin

Importé pour sa chair comme l'Écrevisse de Louisiane, le ragondin est une espèce invasive fréquente dans les marais. Il n'a pas de prédateurs naturels en France, ses prédateurs sont le caïman et les félins comme le puma ou le jaguar (source : <https://www.fredon-centre.com/especes-invasives/les-ragondins/>). Le ragondin est herbivore peu sélectif, il mange donc beaucoup de plantes différentes, et ses terriers provoque l'érosion des berges allant jusqu'à transformer les réseaux hydrauliques, très présents à la Tranche-sur-Mer. Il peut aussi transmettre la leptospirose, une maladie potentiellement grave pour l'Homme. Des ragondins sont régulièrement tués sur la route au niveau des D105 et D747 et un programme de piégeage est organisé par POLLENIZ (ancien FDGDON Vendée).

2.4.9. Frelon asiatique

Le Frelon asiatique (*Vespa velutina*) est apparu en France en 2005 en Gironde. Très vite, il s'est répandu sur l'arc atlantique et sur la majorité de la France. Il est majoritairement noir, présente un anneau orange et un liseré jaune sur l'abdomen et du jaune également au bout des pattes. Il se distingue bien de son homologue européen ; le frelon Européen (*Vespa crabro*) de couleur jaune et noir.

Le frelon asiatique n'est pas plus agressif, s'il ne se sent pas en danger. Sa piqûre du frelon asiatique est douloureuse, mais pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille. Carnicore, il est un ennemi redoutable pour les abeilles domestiques.

En 2020, une quinzaine de nids ont été repertoriés sur la commune (source commune).

2.4.10. Chenille processionnaire

Elle vit sur les branches des pins et des chênes. Les nids sont de gros cocons de soie blanche placés en hauteur. La chenille est caractéristique par son mode de déplacement en file indienne. Son développement se fait en plusieurs stades larvaires. À l'âge adulte, elle présente une couleur brune noirâtre avec des tâches roux clair sur le dessus et les côtés. Elle peut atteindre jusqu'à 5 cm de long. Ses poils sont longs et clairs.

Les polis urticants provoquent des démangeaisons sur la peau et les yeux (cécité), pour les humains mais aussi pour les animaux domestiques (nécroses de la langue des chiens...).

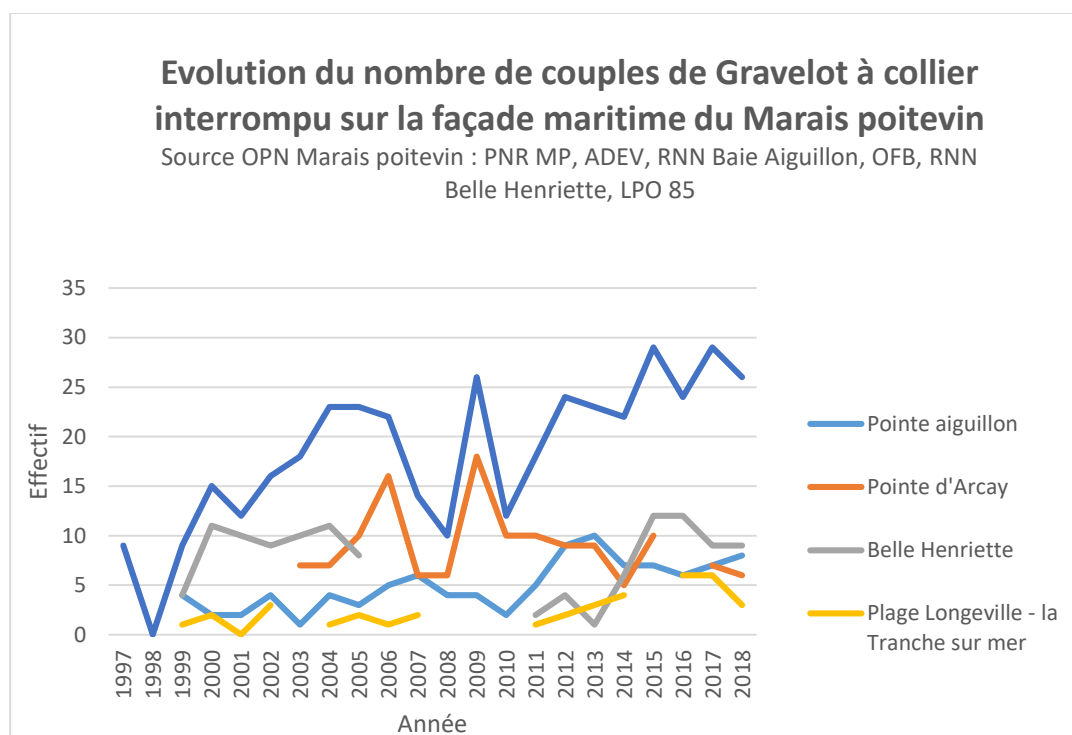
Des programmes de lutte biologique ont lieu en forêt (ONF) et sur la commune avec le Bacille de Thuringe.

3. Les espèces emblématiques de la commune

3.1. La faune

3.1.1. Le Gravelot à collier interrompu

Le Gravelot à collier interrompu est un limicole migrateur de 15 à 17 cm de long et de 42 à 45 cm d'envergure qui arrive en Europe pour sa reproduction au printemps et rentre à la fin de l'été en zone d'hivernage en Méditerranée et Afrique de l'Ouest. Quelques individus restent en France en hiver, qui représente sa limite nord d'hivernage. Il niche sur les hauts de plage de la Tranche sur mer (RNN), de Longeville aux pointes de l'Aiguillon et d'Arçay. 10 à 30 couples nicheurs ont été enregistrés chaque année sur le littoral du Marais poitevin. Le principal site de reproduction est la RNN de la Belle Henriette.



La population française de cet oiseau a beaucoup diminué suite aux aménagements touristiques du littoral. À la Tranche-sur-Mer, les causes d'échec de reproduction sont la destruction des nids sur les plages lors des opérations d'entretiens des plages (passages d'engins, etc.), le piétinement lors de promenade sur le haut de plage, la prédation des chiens non tenus en laisse, etc. Le PNR du Marais poitevin et l'ADEV ont déjà posé des enclos sur les plages de la Tranche-sur-Mer de 2004 à 2007 pour protéger les nids. Des actions sont actuellement menées par les gestionnaires de la RNN de la Belle Henriette (fermeture d'accès, canalisation du public, panneaux, actions de sensibilisation, etc.). Le Gravelot dispose de cet espace à l'abri des activités humaines pour nicher et un suivi de la reproduction à lieu tous les ans. Ces dernières années le nombre de couples de Gravelots



Gravelot à collier interrompu (source : PNRMP)

à collier interrompu a significativement augmenté à la Tranche-sur-Mer. Le gravelot fait aussi parti des espèces à enjeux pour le parc marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Cette espèce est classée prioritaire pour le document d'objectifs Natura 2000 Marais poitevin.

3.1.2. Le Pélobate cultripède

Espèce méditerranéenne, extrêmement menacée, présente dans une vingtaine de stations sur le littoral atlantique, le Pélobate a pour habitat les milieux dunaires et, en guise de sites de ponte, les mares et les fossés. En régression sur l'ensemble de son aire de répartition française, le Pélobate souffre de la détérioration des habitats naturels côtiers, due à l'urbanisation et au comblement des points d'eau. Celui-ci connaît aussi de nombreuses menaces liées à son déplacement sur les voies de circulation en période de reproduction.



Pélobate cultripède (source : Alain Texier, PNRMP)

Auparavant la lagune de la Belle Henriette était une des plus belles stations du sud Vendée, mais celle-ci récemment envahie par l'eau salée n'est plus propice à la colonisation de cette espèce.

Face à ce problème, un programme de création de nouvelles mares (sites de ponte) est en cours par le PNR du Marais poitevin, la RNN de la Belle-Henriette, la LPO 85 et la commune de la Faute sur mer. Le RNN mène aussi un programme de suivi spécifique sur cette espèce. Au-delà des sites de ponte, les sites de vie et de déplacement de cette espèce, doivent être localisés et transmis aux communes concernées afin qu'elle puisse les prendre en compte dans l'application des plans d'urbanisme. Cette espèce est classée prioritaire pour le document d'objectifs Natura 2000 Marais poitevin.

3.1.3. La Gorgebleue à miroir blanc

La Gorgebleue à miroir (appelée Gorgebleue à miroir blanc de Nantes), est une sous-espèce endémique de la façade atlantique française. Espèce migratrice, elle vient se reproduire en France, elle est caractéristique des milieux littoraux et rétrolittoraux, ainsi que des roselières, végétations hautes, et prés salés. Tous ces milieux sont présents à la Tranche-sur-Mer, c'est pourquoi, il est nicheur dans la réserve naturelle de la Belle Henriette en 2019 et en bordure du marais.

Cette espèce est classée prioritaire pour le document d'objectifs Natura 2000 Marais poitevin.



Gorgebleue à miroir blanc (source : PNRMP)

3.1.4. Le Pipit rousseline

En France, le Pipit rousseline est un visiteur d'été qui niche principalement dans la région méditerranéenne. Sur la façade atlantique, c'est un nicheur local des Landes jusqu'à la Vendée. Il s'agit souvent de populations relictuelles. Le Pipit rousseline est typiquement un oiseau de milieu ouvert, à végétation rase. Il se plaît dans les milieux semi-arides, fréquemment sablonneux ou rocailleux. A la Tranche-sur-Mer, il fréquente les steppes à salicornes (réserve naturelle de la Belle Henriette) et il est aussi présent sur les dunes littorales de la Terrière (notamment les dunes fixées) (Source : <https://inpn.mnhn.fr/>)



Pipit rousseline (source : Alain Texier PNR MP)

Cette espèce est classée prioritaire pour le document d'objectifs Natura 2000 Marais poitevin.

3.1.5. Engoulevent d'Europe

L'Engoulevent d'Europe est un oiseau crépusculaire et nocturne qui a pour habitat la forêt domaniale de Longeville. Le soir il chasse les insectes volant et se repose le jour camouflé dans la forêt grâce à son plumage. Celui-ci y niche depuis la fin du 20^{ème} siècle et sa population ne cesse de croître. Aujourd'hui le nombre d'engoulevents dans la forêt domaniale de Longeville est en moyenne de 10 à 11 mâles par hectares en 2019, une des plus grosses densités de population de la région (source L'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* en forêt de Longeville (Vendée) en 2019 Laurent Godet, et Thomas, à paraître).

3.1.6. Circaète Jean-le Blanc

Rapace diurne, le Circaète recherche les milieux ouverts à couvert végétal peu épais riches en reptiles, sa nourriture principale. Il apprécie donc les pelouses sèches ou rocailleuses, les friches et les landes de divers types, forêts claires de pins purs ou en mélange avec des chênes, pâturages divers, garrigues, zones humides. Il niche, principalement dans le sud de la France, dans les secteurs tranquilles des forêts ;

Sur le Marais poitevin, l'espèce est très rare car seulement 1 à 2 couples sont connus. La forêt dunaire de la Tranche-sur-Mer / Longeville a la chance d'en abriter un. Il est suivi par l'ONF et la LPO 85. La principale menace du circaète est le dérangement par la surfréquentation de la forêt et les coupes de bois si elles sont trop proches du nid.

3.1.7. La Loutre d'Europe

La Loutre est un animal semi-aquatique, devenu nocturne. Le jour, elle se repose dans des gîtes à l'air libre ou dans des terriers aménagés dans les berges des cours d'eau et canaux. Son alimentation est essentiellement constituée de poissons et dans une moindre mesure, d'insectes, amphibiens, mollusques, rongeurs, oiseaux d'eau et baies.

Cette espèce est très menacée en France. Encore recensée en 1930 dans l'ensemble des départements, elle se cantonne aujourd'hui à la façade atlantique et au centre du pays. La destruction de son habitat aquatique et la diminution de sa ressource alimentaire sont mises en cause (assèchement, destruction, pollution). Le Marais poitevin reste en France l'un des bastions où l'espèce se maintient de façon significative. Ses épreintes (excréments) et empreintes sont observées sur l'ensemble du réseau hydraulique. Elle est présente dans les fossés des marais de la Tranche et plus rarement à la RNN de la Belle Henriette.



Loutre d'Europe (source : Alain Texier, PNRMP)

Les collisions routières sont également une cause de leur mortalité à la Tranche-sur-Mer, de nombreuses loutres sont mortes au nord de la D747 (la Tranche-sur-mer / Angles) et à l'est de la D46 (La Taranche-sur-mer / la Faute sur mer).

La Loutre d'Europe est une espèce prioritaire au niveau Européen et pour le document d'objectifs Natura 2000 Marais poitevin.

3.2. La flore

Seulement deux plantes sont listées comme patrimoniales mais 27 sont protégées sur la commune. Certaines sont décrites dans les habitats à intérêt biologique (partie 4).

3.2.1. La Silène de Thore

Le Silène de thore est une plante vivace de la famille des caryophyllacées endémique de France. Son aire de répartition est restreinte, elle se situe sur les dunes mobiles et embryonnaires du littoral du Pays basque à la Vendée. Elle est protégée en Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire (source : guide de la flore des dunes littorales, éditions sud-ouest).



Silène de Thore - Source : Alain Texier PNR Marais poitevin

Sur la Tranche-sur-mer elle est présente sur la RNN de la Belle henriette et sur les dunes embryonnaires de la Terrière.

3.2.2. La Renoncule à feuille d'Ophioglosse

Cette renoncule est caractéristique des prairies subsaumâtres dans l'ouest du Marais poitevin. La Renoncule à feuilles d'Ophioglosse s'installe dans les dépressions humides en eau au printemps. Elle se développe en priorité sur les terrains les plus humides. Sa présence est favorisée par un régime de pâturage extensif ou semi-intensif qui maintient une strate herbacée basse et relativement ouverte. Cette espèce est protégée au niveau national.



Renoncule à feuille d'Ophioglosse - Source Alain Texier PNR Marais poitevin

4. Les habitats

Pour caractériser les habitats, les paramètres pris en compte sont la présence d'espèces à enjeux, ainsi que la fragilité et la rareté des milieux en question. Face à l'hétérogénéité des milieux, les habitats sont donc classés par enjeu faible, moyen et fort.

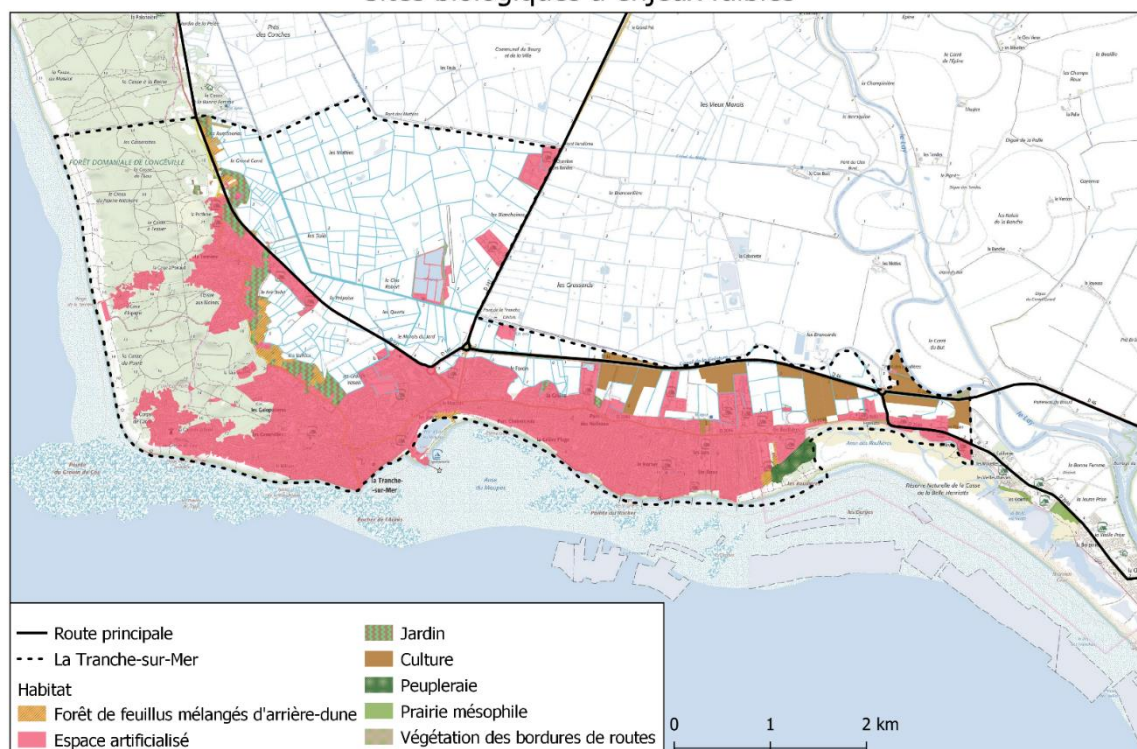
Ce classement, se veut arbitraire, en fonction des espèces présentes et des enjeux Marais poitevin et non définit par une méthodologie standardisée.

4.1. Sites à intérêt biologique faible

La ville, les cultures et les jardins ont moins d'enjeux biologiques. Ces espaces anthropisés ne laissent pas de place pour les espèces animales et végétales d'où l'importance de conserver les habitats à enjeux plus fort décrits dans les cartes suivantes. Cet espace urbanisé peut aussi être à l'origine de discontinuités écologiques entre les différents habitats comme une barrière entre le marais et le littoral. La ville est tout de même labellisée ville fleurie et exprime une volonté de s'intégrer au mieux dans le paysage, plutôt que de créer une rupture entre les différents milieux. Il y a peu d'agriculture située à l'est de la commune, le reste étant majoritairement en prairie de fauche pour conserver un milieu remarquable : la prairie subsaumâtre atlantique. De plus, à l'ouest la localisation des jardins et des quelques forêts de feuillus, crée une zone tampon entre le marais et l'espace artificialisé, limitant la nuisance de la ville sur les prairies qui abrite une grande biodiversité.

Le peu de surface en prairie mésophile et peupleraie ne permettent pas l'installation d'autres espèces spécifiques et ne représentent pas réellement d'enjeu, mais ces surfaces permettent aussi de créer un espace, entre les activités humaines et la lagune de la Belle Henriette.

Sites biologiques à enjeux faibles



Auteur : PNR du Marais Poitevin
Source : ©IGN_BDcarto®

4.2. Sites à intérêt biologique moyen

4.2.1. Sable et vase soumis aux marées

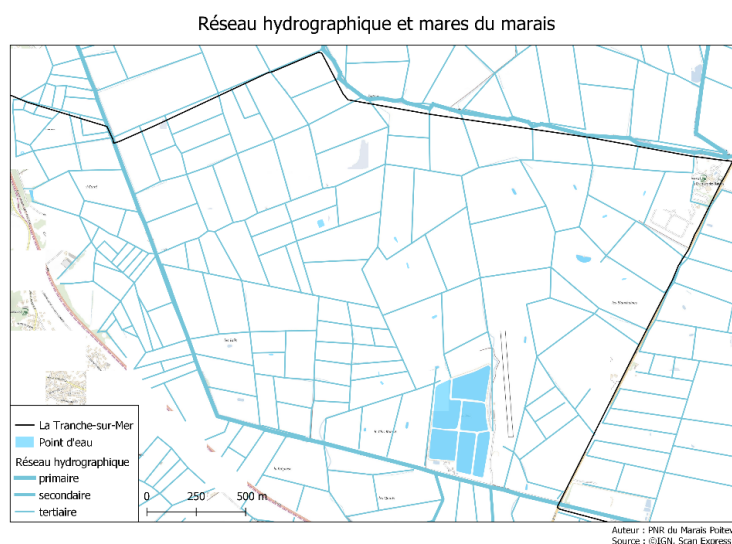
Les sables et vases soumis aux marées sont l'habitat de l'estran le plus proche de l'Océan. Il abrite donc une biodiversité différente de l'estran sableux et rocheux, car il est immergé plus longtemps et représente encore un substrat différent. Dans cet habitat vont être retrouvés une variété de mollusques, mais aussi des poissons, arthropodes, qui se nourrissent dans la vase. Cette faune va attirer des oiseaux d'eau pour se nourrir et d'autres lors de leurs haltes migratoires.

4.2.2. Forêt de pin et de chênes verts.

La pinède de la forêt domaniale de Longeville n'est pas l'habitat à l'enjeu biologique le plus important de la commune, mais elle possède une certaine biodiversité. Cette forêt est gérée par parcelles, les pins d'une même parcelle ont les mêmes âges, mais l'ensemble de la forêt est alors une mosaïque hétérogène, tant en termes d'âge que de densité, ou de composition floristique et faunistique. Par exemple au sein de la pinède nous pouvons retrouver une parcelle avec des jeunes pins et des espèces héliophiles, car celle-ci est dégagée et laisse passer la lumière. Au contraire nous pouvons avoir une parcelle de forêt très dense avec une population de pins plus âgés, de nombreux chênes verts et donc des plantes sciaphiles (qui aime l'ombre), car peu de lumière y pénètre. Ces deux opposées amèneront par conséquent une faune différente principalement en mammifères, insectes, reptiles et oiseaux. La pinède, à la Tranche-sur-Mer, n'abrite pas beaucoup d'espèces à enjeux forts ou menacés, mais tout de même quelques espèces d'orchidées et des oiseaux comme la très forte concentration en Engoulevent d'Europe, de l'Autour des palombes, une héronnière à 98 hérons et surtout le Circaète Jean le Blanc qui niche dans la forêt. La présence de grands feuillus comme les peupliers permet au Pic noir de nicher quelques fois. Il est important que l'ONF prenne en compte ses espèces dans les plans de coupes annuelles.

4.2.3. Réseau hydrographique et points d'eau

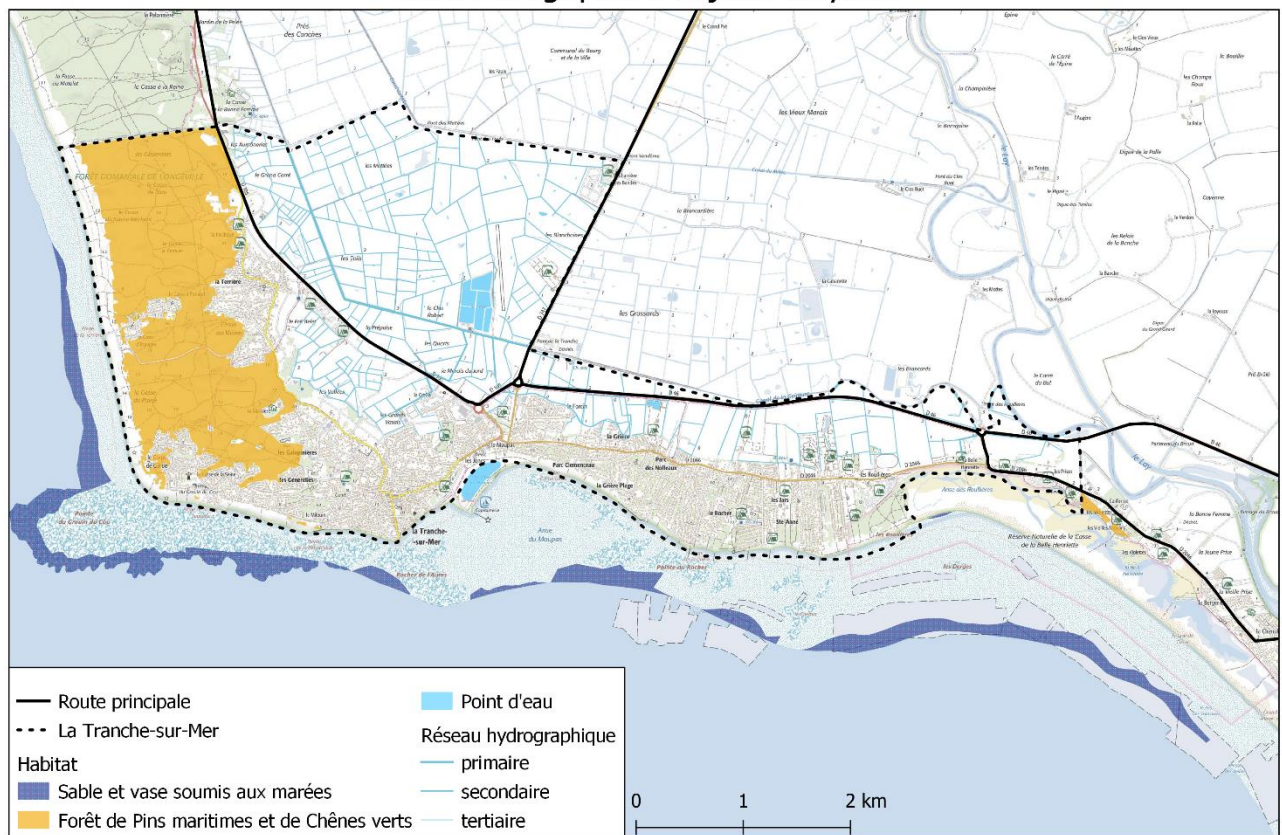
Le réseau hydrographique dans le marais de la Tranche-sur-Mer, abrite différentes espèces de poissons, ils sont essentiels et constituent la nourriture de mammifères (Loutre d'Europe) et d'oiseaux. En revanche il n'y a pas vraiment d'espèces de poissons à enjeu fort. Plusieurs points d'eau sont aussi présents à la Tranche-sur-Mer, il y a des mares dans les prairies subsaumâtres atlantiques, qui sont habitées par des amphibiens et insectes aquatiques.



Celles-ci sont représentées sur la carte ci-contre, il est dénombré une vingtaine de mares la biodiversité du marais. Au Clos Robert, la station d'épuration de la Tranche-sur-Mer, dont les bassins d'eau à ciel ouvert créent un regroupement d'oiseaux avec des échassiers, limicoles et laridés en période post

nuptial. Enfin la lagune à l'ouest du parc Clémenceau au sud de la Tranche-sur-Mer accueille des canards en l'hiver, jusqu'au printemps avant le développement des activités de loisirs.

Sites biologiques à enjeux moyens



Auteur : PNR du Marais Poitevin
Source : ©IGN_BDcarto®

4.3. Sites à intérêt biologique fort

4.3.1. L'estran rocheux

Les récifs rocheux sont des milieux remarquables. Les études de l'université de la Rochelle démontrent qu'ils abritent une grande biodiversité en algues, arthropodes, mollusques et cnidaires. C'est aussi un des habitats des herminettes à l'origine de bioconstructions sous forme de tubes de sable. Cet habitat est d'enjeu prioritaire pour le document d'objectifs Natura 2000 et le plan de gestion du Parc marin. Aujourd'hui la pêche à pied a tendance à abîmer cet habitat, car des pêcheurs peuvent piétiner les récifs d'herminettes ou les casser en cherchant les crabes.

À la pointe du Grouin du cou et à la Belle-Henriette, environ 70% d'entre eux ne connaissent pas les tailles minimales de capture des coquillages, et plus de 90% ne connaissent pas les quantités maximales autorisées de capture (source LIFE pêche à pied). De juillet à août, il y a en moyenne plus de 300 pêcheurs à pied à la pointe du Grouin du cou. Il est donc important d'informer les gens concernés par cette activité pour la préservation de cet habitat.

4.3.2. Replats boueux ou sableux exondés à marée basse et haut de plage

Les replats boueux ou sableux de la Tranche-sur-Mer représentent notamment le haut de plage, milieu de nidification du Gravelot à collier interrompu, une espèce à enjeu fort et protégé. Ses nids sont facilement détruits par piétinement, les travaux d'entretien des plages ou les forts coefficients de marée du printemps. Cet habitat est aussi le lieu de formation de la laisse de mer. Elle correspond aux déchets naturels déposés sur l'estran grâce à l'action des marées. Ils seront décomposés par la faune et participeront à la formation de la dune embryonnaire. En effet lors de la décomposition la laisse de mer va apporter des éléments nutritifs pour les plantes pionnières des dunes. Cette première ceinture de végétation participe à la réduction de l'érosion du littoral. Les Gravelots à collier interrompu apprécient ce milieu pour nicher, avec la présence des détritivores qui représentent une part de leur alimentation. La laisse de mer est donc un habitat qui abrite une chaîne trophique et contribue à la reproduction d'une espèce emblématique (source : plaquette LPO laisse de mer, laisse de mer conservatoire du littoral).



Laisse de mer (Texier A)

4.3.3. Lagune de la Belle-Henriette

La lagune de la Belle-Henriette est classée en tant qu'enjeu fort avec son caractère exceptionnel, tant dans sa biodiversité que son dynamisme géomorphologique. Ce milieu possède une biodiversité considérable en pleine modification depuis qu'il s'est ouvert sur l'Océan. On y rencontre tous les habitats littoraux, le Pélobate cultripède, des Balbuzards pêcheurs de passage en fin d'été, plusieurs espèces de cicindèles et des Gravelots à collier interrompu qui nichent sur l'estran sableux. La végétation est principalement composée de Salicorne et d'Obione sous forme de prairie. C'est une réserve naturelle nationale, dont le plan de gestion prévoit une évolution libre des milieux. L'impact de l'Homme doit donc être le plus faible possible. L'accès à la réserve est interdit, mais il y a quelques passages pour les piétons au sein de celle-ci pour y accéder, et notamment une passerelle qui la traverse.

L'habitat de lagune (zone salée connectée avec la mer) est un habitat prioritaire au niveau Européen et pour le document d'objectif Natura 2000 Marais poitevin.

4.3.4. Dune mobile et embryonnaire

Les dunes mobiles et embryonnaires (ou dunes blanches et vertes) sont des milieux essentiels dans la géodynamique dunaire. Il s'agit des précurseurs de la dune fixée et forment une protection entre l'Océan et celle-ci. Elles sont très sensibles à l'érosion, les grandes marées et les tempêtes peuvent avoir un impact important sur ces dunes. La Tranche-sur-Mer, présente un mélange de zones d'accrétion et d'érosion au sud et il s'agit plutôt dans une phase d'accrétion à l'ouest de la commune. On retrouve les plantes comme le Chiendent maritime pour l'embryonnaire, et l'Oyat ou l'Euphorbe maritime pour la dune blanche. Ces plantes jouent surtout un rôle dans la stabilisation de la dune.

4.3.5. Dune fixée

La dune fixée est le milieu dunaire à l'intérêt écologique le plus fort. Celle-ci regroupe une centaine d'espèces florales caractéristique comme l'Immortelle des dunes, et d'autres, plus rares et protégées comme l'Oeillet de France. La dune grise est protégée par la directive habitats et classée en tant qu'habitat prioritaire au titre du document d'objectif Natura 2000. Celle-ci est facilement endommagée par le piétinement alors l'ONF et la commune ont seulement laissé des passages ouverts au public pour accéder à la plage afin de conserver cet habitat.



*Deux espèces caractéristiques de la dune grise :
l'immortelle des dunes et l'oeillet de France*

Deux espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux sont directement liées aux dunes dans le site du Marais poitevin : le Gravelot à collier interrompu qui niche sur les hauts de plage et peut venir s'alimenter sur cet habitat et le Pipit rousseline qui établit son nid à même le sol sur la dune grise.

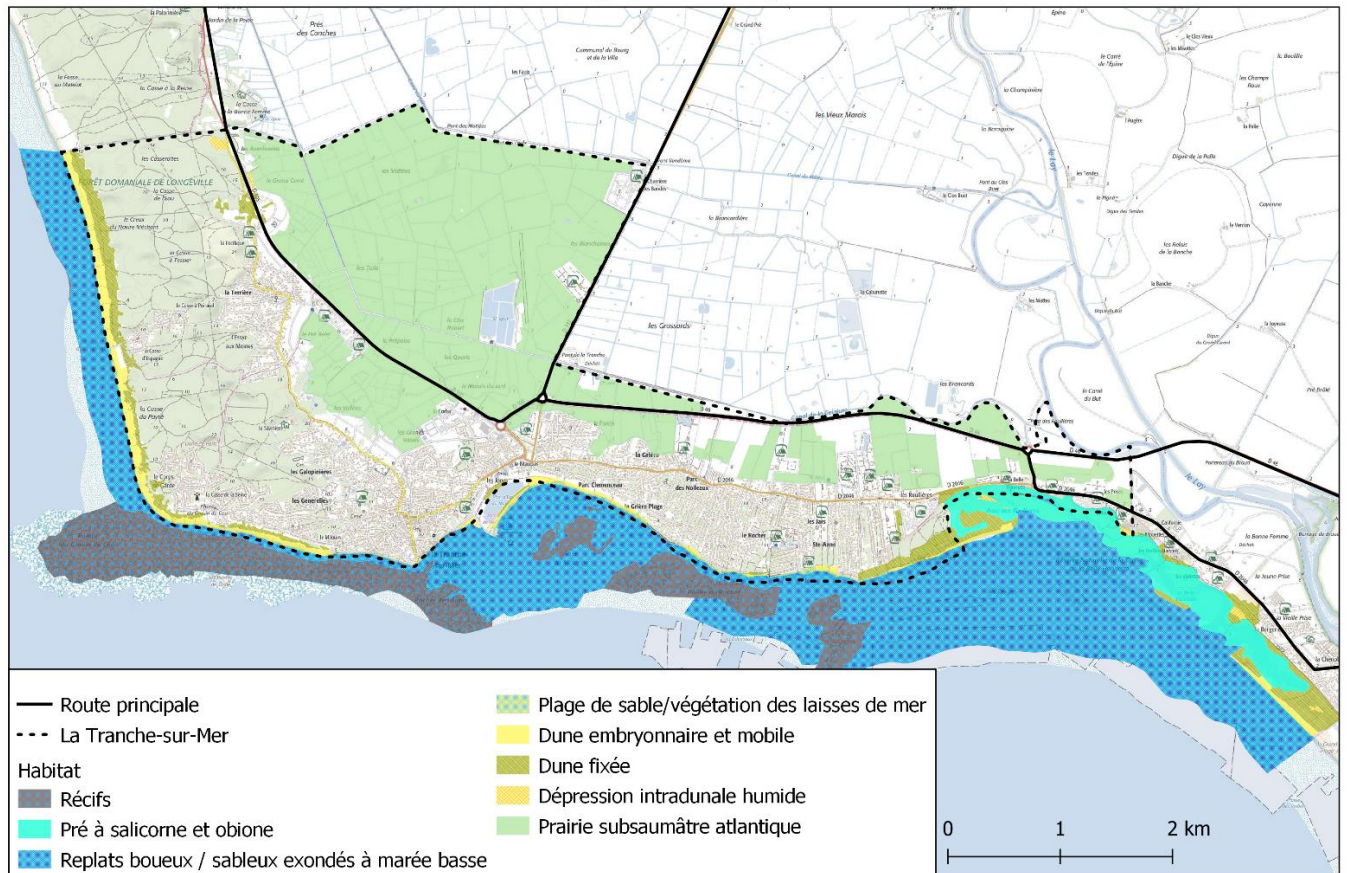
4.3.6. La prairie subsaumâtre Atlantique et les roselière linéaires

La présence des micro reliefs dans les prairies subsaumâtres atlantique au nord de la Tranche-sur-Mer permettent la présence d'une bonne diversité floristique et faunistique. Sur la période 2015 – 2016, une trentaine de couples de Vanneau Huppé ont été dénombrés (source Enquête limicoles nicheurs OPN marais poitevin <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-avifaune/limicoles-nicheurs/>). Cependant, les niveaux d'eau bas au printemps en bordure de prairies ne permettent pas l'installation de Chevalier Gambette ou Echasse blanche, alors qu'ils sont très présents sur les marais de Longeville ou d'Angles.

Associés aux prairies, les bordures du réseau hydraulique permet la présence de quelques roselières linéaires qui sont essentielles pour certains passereaux.

« Cette zone représente un intérêt majeur pour l'avifaune en halte migratoire comme les limicoles (Courlis corlieu, Barge à queue noire), anatidés (Canard Pilet...), mais également une zone d'hivernage remarquable pour le Vanneau huppé et le Pluvier Doré et un espace de reproduction pour le Chevalier gambette, la Sarcelle d'été, l'Échasse blanche... Cet espace présente également les caractéristiques d'une zone trophique essentielle pour les ardéidés, notamment le Héron cendré ou l'Aigrette garzette, la Cigogne blanche, etc., et les rapaces. » (Source PLU de la Tranche-sur-Mer)

Sites biologiques à enjeux forts



Auteur : PNR du Marais Poitevin
Source : ©IGN_BDcarto®

III. Agir en faveur de la biodiversité à la Tranche-sur-Mer

Cette synthèse de la biodiversité de la Tranche-sur-Mer soulève des problématiques de gestion pour les espèces et habitats présents sur la commune. Pour beaucoup, il est possible d'y apporter des réponses simples, réalisables au niveau communal. Pour d'autres, les solutions pourraient nécessiter des adaptations de manière à garantir la cohabitation de la biodiversité et les usages.

Le PNR marais poitevin et les acteurs du territoire (PNM, RNN, ONF, DDTM 85, APN, etc) sont à la disposition de la commune pour l'accompagner en fonction de leurs champs de compétences. Certaines des mesures proposées ci-dessous sont déjà intégrées dans des outils opérationnels sur le territoire : Natura 2000, Plans de gestion du Parc marin et de la RNN de la Belle Henriette, etc.

Au sein des ensembles au potentiel biologique élevé, aujourd'hui soumis à une pression anthropique croissante, différentes pistes de réflexion peuvent être proposées. Voici les suggestions de mesures à prendre pour les habitats littoraux, les prairies subsaumâtres atlantiques, ainsi que les roselières et réseaux hydrographiques. Certaines sont déjà menées sur la commune.

1. Les habitats littoraux

Suggestion de mesures à prendre dans le littoral :

- Protéger les habitats dunaires (embryonnaire, blanche et grise) du piétinement des usagers par la canalisation (fil lisse, ganivelle, etc.),
- Continuer le ramassage manuel des déchets anthropiques sur les plages. Il favorise la préservation de la laisse de mer (source de biodiversité) et le maintien de la dune embryonnaire (lutte contre l'érosion),
- Accompagner le programme de création de mares pour le Pélobate cultripède en arrière dune,
- Se donner la possibilité, sur certaines plages de créer des enclos temporaires (mai / début juillet) pour la protection du Gravelot à collier interrompu et permettre sa nidification,
- Faire respecter la réglementation des chiens en laisse sur la plage,
- Entretien de la seule écluse à poisson de la commune, source de biodiversité, et reprise par la municipalité depuis 2020 (AOT),
- Veiller à enlever les stations de Yucca sur les dunes,
- Sensibiliser les usagers de l'estran (pêcheurs à pied, plaisanciers, plagistes, kitsurfer, etc) à la richesse de ces milieux et l'impact que leurs pratiques de loisirs peuvent engendrer si elles ne sont pas faites dans de bonnes conditions (destruction des récifs hermelles, surpêche et respect des tailles des coquillages, dérangement des oiseaux en hiver, etc). Une attention particulière devrait être apportée auprès des pêcheurs à pied sur la préservation des récifs d'Hermelles et sur la surpêche des gisements de coques et de Pétoncles.
- Sensibiliser les acteurs et habitants à la découverte et la préservation du littoral : des programmes spécifiques d'animation peuvent être proposés en fonction des publics (Air marine éducative pour les écoles, etc.), création d'ambassadeurs du littoral pour les usagers et les touristes, pannotage, animation avec les associations de protection de la nature...,
- Travailler avec les conchyliculteurs pour réduire les déchets sur les plages,
- Sensibiliser les utilisateurs des zones de mouillage à la présence des récifs d'Hermelles,
- Développer les programmes de sciences participatives avec les scolaires ou les habitants pour qu'ils soient acteurs de la connaissance du littoral,

- Continuer à participer avec l'ONF à la sensibilisation des usagers de la forêt, qui n'est pas seulement un espace récréatif et de production de bois,
- Participer avec les gestionnaires de la RNN, à la préservation de la lagune de la Casse de la Belle Henriette.
- Les actions proposées peuvent être valorisées dans le dossier de candidature du label « Pavillon bleu ».

2. La zone de marais

Suggestion de mesures à prendre pour préserver la zone de marais,

- Empêcher la mise en place de voies de circulation susceptibles de couper la continuité du marais comme la D105 et la D46,
- Favoriser le pâturage des prairies de marais (qui apporte une meilleure biodiversité), en soutenant la filière bovine et en valorisant leur production de viande avec les labels (consommatino locale),
- Participer à la lutte contre les espèces invasives, type jussie, baccharis, ragondin pour empêcher leur propagation et limiter leurs dégâts,
- Faire des actions de sensibilisation pour informer les gens sur le marais et le mettre en avant car il est aussi riche en biodiversité que le littoral,
- Participer aux réunions du contrat de marais « des grands marais de Longeville – la Tranche » pour améliorer la gestion de l'eau dans la zone de marais. Les niveaux d'eau doivent être, dans les marais, plus haut en hiver qu'en été.
- Planter davantage de roselières, et créer une continuité le long des canaux, mares et fossés,
- Porter un programme de création et de restauration des mares pour favoriser le développement des amphibiens sur la commune,
- Lutter contre les espèces invasives comme l'écrevisse de Louisiane qui dégrade les berges et la biodiversité.

3. Ensemble de la commune

Suggestion de mesures à prendre à l'échelle de la commune,

- Etudier et développer les notions de corridor au travers des trames vertes, bleues et noires,
- continuer le travail de réduction des produits phytosanitaires sur les espaces verts et auprès des habitants,
- Concevoir le développement de la commune (urbanisme, tourisme balnéaire, etc.) compatible avec la présence des espèces et des habitats qui font la richesse de notre littoral.

Conclusion

Cette synthèse, financée par la commune, a été réalisée dans le cadre d'un stage de 3 mois sous l'égide du Parc naturel régional. Elle constitue une compilation des données existantes et facilement récupérables auprès des acteurs du territoire. Le Parc n'a pas réalisé d'inventaire complémentaire. De ce fait, il ne s'agit pas d'une présentation exhaustive de la biodiversité de la commune de la Tranche-sur-mer. Un travail plus conséquent (terrain, rencontres d'acteurs, etc) aurait nécessité plus de temps de stage et de moyens.

Ce travail montre la richesse du patrimoine naturel de la commune qui profite d'une position géographique favorable (littoral, couloir de migration des oiseaux, etc) et dont les milieux sont très variés (sableux, vaseux, argileux dans le marais, etc). La combinaison de ces facteurs explique la présence de nombreux habitats et d'espèces. Ce travail non exhaustif permet de recenser de l'ordre de 1 000 espèces différentes sur la commune et plusieurs habitats regroupés en 8 principaux.

A l'échelle du sud-Vendée et du Marais poitevin, la commune a une responsabilité pour la présence d'habitats rares et dont certains sont reconnus au niveau Européen : les estrans rocheux, les récifs d'Hermelles, la laisse de mer, la dune grise, la prairie subsaumâtre, etc. Ces milieux sont le lieu de vie d'espèces protégées comme le Gravelot à collier interrompu, le Circaete jean le blanc, la Silène de thor, la Loutre d'Europe, etc.

Ce document n'aborde pas toutes les problématiques soulevées au cours du stage (histoire de la commune, l'érosion du littoral, évolution de l'occupation du sol, l'architecture, les corridors écologiques, la participation des habitants et des acteurs à la production de connaissance, etc.). Il constitue une base de connaissances et d'analyses qui pourrait être complétée dans le cadre d'un atlas de la biodiversité communale.

Annexes

Algues

(source : université de la Rochelle)

Chlorophyta

Espèce	Localisation
<i>Cladophora lehmanniana</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Cladophora rupestris</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Codium tomentosum</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Enteromorpha</i>	Ecluse
<i>Prasiola</i>	Ecluse
<i>Ulva armoricana</i>	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet
<i>Ulva compressa</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Ulva intestinalis</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Ulva lactuca</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Ulva linza</i>	La Tranche s/ Mer : pointe du chiquet, rocher
<i>Ulva pseudorotundata</i>	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet, rocher
<i>Ulva rigida</i>	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet/rocher

Ochrophyta

Espèce	Localisation
<i>Ascophyllum nodosum</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Fucus serratus</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Fucus spiralis</i>	La Tranche s/ Mer, pointe du rocher
<i>Fucus vesiculosus</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Fucus vesiculosus var. linearis</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Halidrys siliquosa</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Himantalia elongata</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Laminaria</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Pelvetia canaliculata</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Pylaiella littoralis</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Ralfsia verrucosa</i>	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet
<i>Saccorhiza polyschides</i>	La Tranche s/ Mer
<i>Sargassum muticum</i>	La Tranche s/ Mer, Lagune Belle Henriette

Rhodophyta

Espèce	Localisation
Acrosorium ciliolatum	La Tranche s/ Mer
Agarophyton vermiculophyllum	La Tranche s/ Mer : Pointe du rocher
Calliblepharis	La Tranche s/ Mer
Calliblepharis ciliata	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet
Calliblepharis jubata	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet
Carradoriella denudata	La Tranche s/ Mer : Pointe du rocher
Carradoriella elongata	La Tranche s/ Mer
Ceramium	Lagune Belle Henriette
Ceramium botryocarpum	La Tranche s/ Mer
Ceramium diaphanum	La Tranche s/ Mer
Ceramium shuttleworthianum	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet
Ceramium virgatum	La Tranche s/ Mer
Chondracanthus acicularis	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet/ rocher
Chondria coerulescens	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet/ rocher
Chondrus crispus	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet
Corallina officinalis	La Tranche s/ Mer
Cryptopleura ramosa	La Tranche s/ Mer : pointe du chiquet, rocher
Ellisolandia elongata	La Tranche s/ Mer
Erythroglossum laciniatum	La Tranche s/ Mer : pointe du chiquet
Gastroclonium ovatum	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet
Gelidium crinale	La Tranche s/ Mer
Gelidium pusillum	La Tranche s/ Mer
Gracilaria gracilis	La Tranche s/ Mer, pointe du rocher
Gracilaria multipartita	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet, rocher
Gracilariopsis longissima	La Tranche s/ Mer
Gymnogongrus crenulatus	La Tranche s/ Mer
Halopithys incurva	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet, rocher
Halurus equisetifolius	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet, rocher
Heterosiphonia plumosa	La Tranche s/ Mer : pointe du chiquet
Hildenbrandia rubra	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet rocher
Hypoglossum hypoglossoides	La Tranche s/ Mer, poite du chiquet, rocher
Laurencia	La Tranche s/ Mer
Lithophyllum incrustans	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet
Osmundea pinnatifida	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet
Palmaria palmata	La Tranche s/ Mer
Phyllophora crispa	La Tranche s/ Mer
Phymatolithon lenormandii	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet
Plocamium	La Tranche s/ Mer

Polyides rotunda	La Tranche s/ Mer
Porphyra dioica	La Tranche s/ Mer, pointe du chiquet, rocher
Porphyra linearis	La Tranche s/ Mer
Porphyra umbilicalis	La Tranche s/ Mer
Pyropia tenera	La Tranche s/ Mer
Rhodymenia holmesii	La Tranche s/ Mer : pointe du chiquet
Schizymenia dubyi	La Tranche s/ Mer
Solieria chordalis	La Tranche s/ Mer, pointe du rocher
Vertebrata fucoides	La Tranche s/ Mer
Vertebrata furcellata	La Tranche s/ Mer : pointe du chiquet
Vertebrata nigra	La Tranche s/ Mer

Faune

Annelide

Espèce	Localisation
Diopatra	La Tranche s/ Mer
Eulalia clavigera	La Tranche s/ Mer
Ficopomatus enigmaticus	Lagune Belle Henriette
Hediste diversicolor	Lagune Belle Henriette
Sabellaria alveolata	La Tranche s/ Mer
Spirobranchus triqueter	La Tranche s/ Mer

(source : université de la Rochelle)

Arthropode

Espèce	Localisation
Athanas nitescens	La Tranche s/ Mer
Austrominius modestus	La Tranche s/ Mer
Balanus	Lagune Belle Henriette
Cancer pagurus	La Tranche s/ Mer
Carcinus maenas	La Tranche s/ Mer, Lagune Belle Henriette
Clibanarius erythropus	La Tranche s/ Mer
Crangon crangon	La Tranche s/ Mer
Gammarus	La Tranche s/ Mer
Hemigrapsus penicillatus	La Tranche s/ Mer
Hemigrapsus takanoi	La Tranche s/ Mer
Idotea balthica	La Tranche s/ Mer

Lekanesphaera hookeri	Lagune Belle Henriette
Lepas (Anatifa) anatifera	La Tranche s/ Mer
Maja brachydactyla	La Tranche s/ Mer
Necora puber	La Tranche s/ Mer
Pachygrapsus marmoratus	La Tranche s/ Mer
Palaemon elegans	La Tranche s/ Mer
Palaemon varians	Lagune Belle Henriette
Philocheras	La Tranche s/ Mer
Pisa tetraodon	La Tranche s/ Mer
Pisidia longicornis	La Tranche s/ Mer
Porcellana platycheles	La Tranche s/ Mer
Talitrus saltator	La Tranche s/ Mer
Xantho	La Tranche s/ Mer
Xantho hydrophilus	La Tranche s/ Mer
Xantho pilipes	La Tranche s/ Mer

(source : université de la Rochelle)

Gobiidés

Espèce	Localisation
Gobius	La Tranche s/ Mer
Pomatoschistus minutus	La Tranche s/ Mer

(source : université de la Rochelle)

Cnidaire

Espèce	Localisation
Actinia equina	La Tranche s/ Mer
Actinia fragacea	La Tranche s/ Mer
Anemonia sulcata	La Tranche s/ Mer
Anemonia viridis	La Tranche s/ Mer
Cereus pedunculatus	La Tranche s/ Mer
Kirchenpaueria pinnata	La Tranche s/ Mer
Sagartia troglodytes	La Tranche s/ Mer
Urticina felina	La Tranche s/ Mer

(source : université de la Rochelle)

Echinodermata

Espèce	Localisation
Asterias rubens	La Tranche s/ Mer
Paracentrotus lividus	La Tranche s/ Mer
Psammechinus miliaris	La Tranche s/ Mer

(source : université de la Rochelle)

Mollusque

Espèce	Localisation
Acanthocardia aculeata	La Tranche s/ Mer
Acanthocardia echinata	La Tranche s/ Mer
Acanthocardia paucicostata	La Tranche s/ Mer
Acanthochitona crinita	La Tranche s/ Mer
Acanthochitona fascicularis	La Tranche s/ Mer
Aequipecten opercularis	La Tranche s/ Mer
Anomia ephippium	La Tranche s/ Mer
Aplysia depilans	La Tranche s/ Mer
Aplysia punctata	La Tranche s/ Mer
Atrina pectinata	La Tranche s/ Mer
Barnea candida	La Tranche s/ Mer
Barnea parva	La Tranche s/ Mer
Bittium reticulatum	La Tranche s/ Mer
Calliostoma zizyphinum	La Tranche s/ Mer
Cerastoderma edule	La Tranche s/ Mer
Cerastoderma glaucum	La Tranche s/ Mer
Crepidula fornicata	La Tranche s/ Mer
Diodora graeca	La Tranche s/ Mer
Donax trunculus	La Tranche s/ Mer
Donax vittatus	La Tranche s/ Mer
Dosinia exoleta	La Tranche s/ Mer
Dosinia lupinus	La Tranche s/ Mer
Ecrobia ventrosa	Lagune Belle Henriette
Ensis siliqua	La Tranche s/ Mer
Epitonium clathrus	La Tranche s/ Mer
Euspira catena	La Tranche s/ Mer
Fabulina fabula	La Tranche s/ Mer
Glycymeris glycymeris	La Tranche s/ Mer
Hiatella rugosa	La Tranche s/ Mer
Laevicardium crassum	La Tranche s/ Mer
Littorina littorea	La Tranche s/ Mer
Lutraria angustior	La Tranche s/ Mer
Lutraria lutraria	La Tranche s/ Mer
Macomangulus tenuis	La Tranche s/ Mer
Mactra glauca	La Tranche s/ Mer

Mactra stultorum	La Tranche s/ Mer
Magallana gigas	La Tranche s/ Mer
Mimachlamys varia	La Tranche s/ Mer
Modiolus barbatus	La Tranche s/ Mer
Mytilus edulis	La Tranche s/ Mer, Lagune Belle Henriette
Nucella lapillus	La Tranche s/ Mer
Nucula nucleus	La Tranche s/ Mer
Ocenebra erinaceus	La Tranche s/ Mer
Ostrea edulis	La Tranche s/ Mer
Parvicardium exiguum	La Tranche s/ Mer
Patella vulgata	La Tranche s/ Mer
Petricola lithophaga	La Tranche s/ Mer
Petricolaria pholadiformis	La Tranche s/ Mer
Pharus legumen	La Tranche s/ Mer
Pholas dactylus	La Tranche s/ Mer
Phorcus lineatus	La Tranche s/ Mer
Ruditapes decussatus	La Tranche s/ Mer
Scrobicularia plana	La Tranche s/ Mer
Solen marginatus	La Tranche s/ Mer
Spisula solida	La Tranche s/ Mer
Spisula subtruncata	La Tranche s/ Mer
Steromphala cineraria	La Tranche s/ Mer
Steromphala pennanti	La Tranche s/ Mer
Steromphala umbilicalis	La Tranche s/ Mer
Striarca lactea	La Tranche s/ Mer
Tectura virginea	La Tranche s/ Mer
Tritia incrassata	La Tranche s/ Mer
Tritia pygmaea	La Tranche s/ Mer
Tritia reticulata	La Tranche s/ Mer
Trivia arctica	La Tranche s/ Mer
Trivia monacha	La Tranche s/ Mer
Turritella communis	La Tranche s/ Mer
Venus verrucosa	La Tranche s/ Mer

(source : université de la Rochelle)

Porifère

Espèce	Localisation
Hymeniacion perlevis	La Tranche s/ Mer

(source : université de la Rochelle)

Xenacoelomorpha

Espèce	Localisation
Symsagittifera roscoffensis	La Tranche s/ Mer

(source : université de la Rochelle)

Amphibiens

Espèce	Dernière donnée	Habitat
Crapaud calamite (<i>Epidalea calamita</i>)	2018	Littoral
Crapaud commun ou épineux (<i>Bufo bufo</i> / <i>spinosus</i>)	2019	Mixte
Grenouille verte indéterminée (<i>Pelophylax</i> sp.) (<i>Pelophylax</i> sp.)	2017	Mixte
Pélobate cultripède (<i>Pelobates cultripes</i>)	2014	Littoral
Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>)	2020	Prairie
Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>)	2016	Mixte
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	2017	Prairie
Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>)	2017	Mixte

Source : <https://www.faune-vendee.org/> et <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Coléoptères

Espèce	Dernière donnée
Agapanthe du chardon (<i>Agapanthia cardui</i>)	2020
<i>Anomala dubia</i>	2017
<i>Anoxia (Anoxia) villosa</i>	2020
<i>Calomera littoralis</i>	2018
<i>Cantharis fusca</i>	2020
Cétoine dorée (<i>Cetonia aurata</i>)	2020
Cicindèle champêtre (<i>Cicindela campestris</i> <i>campestris</i>)	2019
Cicindèle flexueuse (<i>Lophyra flexuosa</i>)	2020
Cicindèle hybride (<i>Cicindela hybrida</i>)	2019
<i>Coccinella (Spilota) undecimpunctata</i>	2017
Coccinelle à 13 points (<i>Hippodamia (Hemisphaerica) tredecimpunctata</i>)	2017
Coccinelle à sept points (<i>Coccinella (Coccinella) septempunctata</i>)	2020
Coccinelle à vingt-deux points (<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>)	2020
Coccinelle asiatique (<i>Harmonia axyridis</i>)	2017

Coccinelle des friches (<i>Hippodamia (Hippodamia) variegata</i>)	2017
Criocère de l'asperge (<i>Crioceris asparagi</i>)	2017
<i>Cylindera trisignata</i>	2018
Drap mortuaire (<i>Oxythyrea funesta</i>)	2020
Gastrophysse de la renouée (<i>Gastrophysa polygoni</i>)	2020
Hanneton foulon (<i>Polyphylla (Polyphylla) fullo</i>)	2019
<i>Hoplia philanthus</i>	2019
Lepture porte-cœur (<i>Stictoleptura cordigera</i>)	2020
Lucane cerf-volant (Lucanus (Lucanus) cervus)	2012
Oedémère noble (<i>Oedemera nobilis</i>)	2020
<i>Otiorhynchus sulcatus</i>	2017
Petite biche (<i>Dorcus parallelipedus</i>)	2019
<i>Philopodon plagiatum</i>	2018
<i>Pyrochroa coccinea</i>	2020
<i>Pyrrhidium sanguineum</i>	2020
Rhinocéros (<i>Oryctes (Oryctes) nasicornis</i>)	2013
<i>Serica brunnea</i>	2020
Téléphore fauve (<i>Rhagonycha fulva</i>)	2017
Trichie du rosier (<i>Trichius gallicus</i>)	2020
Ver luisant (<i>Lampyrus noctiluca</i>)	2016

Source : <https://www.faune-vendee.org/> et <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Mammifères

Espèce	Dernière donnée
Belette d'Europe (<i>Mustela nivalis</i>)	2017
Blaireau européen (<i>Meles meles</i>)	2020
Chevreuil européen (<i>Capreolus capreolus</i>)	2020
Crocidure musette (<i>Crocidura russula</i>)	2020
Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	2020
Fouine (<i>Martes foina</i>)	2015
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	2020
Lapin de garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	2019
Lièvre d'Europe (<i>Lepus europaeus</i>)	2018
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	2019
Martre / Fouine (<i>Martes martes / foina</i>)	2019
Martre des pins (<i>Martes martes</i>)	2017
Mulot sylvestre (<i>Apodemus sylvaticus</i>)	2019
Putois d'Europe (<i>Mustela putorius</i>)	2016
Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>)	2019
Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>)	2017
Sanglier (<i>Sus scrofa</i>)	2020
Taupe d'Europe (<i>Talpa europaea</i>)	2016

Source : <https://www.faune-vendee.org/> et <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Oiseaux

Légende : **Espèce très rare**
Espèce rare
Espèce très commune
Espèce commune
Espèce peu commune

Espèce	Dernière donnée	Nidification	Littoral (Océan, Dune)	Forêt (Pinède)	Village	Marais (Canaux, prairies, mares, roseaux)
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	2020	Certaine		×	×	
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	2020	Certaine	×	×		×
Alouette calandrelle (<i>Calandrella brachydactyla</i>)	2008	Possible	×			
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	2020	Certaine				×
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	2019	Possible	×			
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)	2019			×		
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>)	2020	Certaine	×			
Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	2020		×			×
Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>)	2020		×			×
Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>)	2020		×	×		×
Bec-croisé des sapins (<i>Loxia curvirostra</i>)	2019			×		
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	2018			×		
Bécasseau cocorli (<i>Calidris ferruginea</i>)	2009		×			
Bécasseau maubèche (<i>Calidris canutus</i>)	2020		×			
Bécasseau minute (<i>Calidris minuta</i>)	2016		×			
Bécasseau sanderling (<i>Calidris alba</i>)	2020		×			
Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)	2020		×			
Bécasseau violet (<i>Calidris maritima</i>)	2019		×			
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	2020		×			×
Bécassine sourde (<i>Lymnocyptes minimus</i>)	2020		×			×
Bergeronnette citrine (<i>Motacilla citreola</i>)	2005				×	
Bergeronnette de Yarrell (<i>Motacilla alba yarrellii</i>)	2020		×		×	
Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>)	2019		×			×
Bergeronnette flavéole (<i>M.f.flavissima</i>) (<i>Motacilla flava flavissima</i>)	2018		×		×	
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	2020	Certaine	×		×	
Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>)	2020	Certaine	×		×	×
Bergeronnette printanière (<i>M.f.flava</i>) (<i>Motacilla flava flava</i>)	2013	Probable	×		×	×
Bernache cravant (<i>Branta bernicla</i>)	2020		×			
Bernache cravant à ventre pâle (<i>Branta bernicla hrota</i>)	2014		×			
Bernache cravant à ventre sombre (<i>Branta bernicla bernicla</i>)	2020		×			

Bernache cravant du Pacifique (<i>Branta bernicla nigricans</i>)	2018		×			
Bernache du Canada (<i>Branta canadensis</i>)	2004		×			
Bernache nonnette (<i>Branta leucopsis</i>)	2017		×			
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	2019		×			×
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	1989			×		
Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>)	2020	Probable				×
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	2006			×		×
Bruant des neiges (<i>Plectrophenax nivalis</i>)	2014		×			
Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>)	2020	Certaine				×
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	2018	Possible		×	×	
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)	2012		×			×
Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	2020	Certaine	×			×
Bruant zizi (<i>Emberiza cirius</i>)	2020	Certaine	×			×
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	2019	Probable				×
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	2020	Possible	×			×
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	2020			×		
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	2020	Certaine		×		×
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)	2013		×			
Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	2015	Possible				×
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	2020		×			×
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	2020	Certaine	×			×
Canard noir (<i>Anas rubripes</i>)	1998		×			
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	2020		×			
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	2020		×			
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	2020	Probable	×			×
Cassenoix moucheté (<i>Nucifraga caryocatactes</i>)	1911			×		
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	2020	Certaine	×	×	×	×
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	2020		×			
Chevalier arlequin (<i>Tringa erythropus</i>)	2018		×			
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	2020		×			×
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	2020	Probable	×			×
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	2020		×			×
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>)	2019		×			
Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>)	2015	Possible			×	
Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>)	2019				×	
Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>)	2014	Probable		×		
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	2020	Certaine	×			×
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	2018		×			×
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	2020	Certaine		×		
Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)	2020	Certaine				×
Cochevis huppé (<i>Galerida cristata</i>)	2020	Probable	×			

Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>)	2017		×			
Corbeau freux (<i>Corvus frugilegus</i>)	2017	Probable			×	×
Cormoran huppé (<i>Phalacrocorax aristotelis</i>)	2018		×			×
Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)	2020	Certaine	×	×	×	×
Coucou geai (<i>Clamator glandarius</i>)	2014	Certaine				×
Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>)	2020	Certaine	×	×	×	
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	2020		×			×
Courlis corlieu (<i>Numenius phaeopus</i>)	2020		×			×
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>)	2008		×			×
Cygne noir (<i>Cygnus atratus</i>)	2011		×			
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	2020	Certaine	×			
Échasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>)	2020	Probable	×			×
Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>)	2020	Probable			×	
Eider à duvet (<i>Somateria mollissima</i>)	2018		×			
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	2019	Probable		×		
Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	2019	Certaine		×		
Érismature rousse (<i>Oxyura jamaicensis</i>)	2008		×			
Étourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	2020	Certaine			×	
Faisan de Colchide (<i>Phasianus colchicus</i>)	2020	Certaine				×
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	2020	Probable	×			×
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	2020		×			
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	2020	Certaine	×	×		
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	2020		×			×
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	2020	Probable		×	×	×
Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)	2019			×	×	×
Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>)	2020	Certaine		×	×	×
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	2018		×			
Fou de Bassan (<i>Morus bassanus</i>)	2019		×			
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	2020	Certaine	×			
Frégate indéterminée (<i>Fregata sp.</i>)	1993		×			
Fuligule à bec cerclé (<i>Aythya collaris</i>)	2017		×			
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	2020		×			
Fuligule milouinan (<i>Aythya marila</i>)	2017		×			
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	2020		×			
Fulmar boréal (<i>Fulmarus glacialis</i>)	2014		×			
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	2020	Certaine	×			×
Garrot à oeil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	2019		×			
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)	2020	Certaine		×	×	
Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	2019	Probable		×		
Gobemouche noir (<i>Ficedula hypoleuca</i>)	2019			×		
Goéland à ailes blanches (<i>Larus glaucooides</i>)	2009		×			

Goéland à bec cerclé (<i>Larus delawarensis</i>)	2003		×			
Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	2020		×			
Goéland argenté (<i>L.a. argentatus</i>) (<i>Larus argentatus argentatus</i>)	2015		×			
Goéland bourgmestre (<i>Larus hyperboreus</i>)	2009		×			
Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	2020		×			
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	2020		×			
Goéland indéterminé (<i>Larus sp. (magna)</i>)	2017		×			
Goéland leucopnée (<i>Larus michahellis</i>)	2020		×			
Goéland marin (<i>Larus marinus</i>)	2020		×			
Goéland pontique (<i>Larus cachinnans</i>)	2017		×			
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>)	2020	Certaine	×			×
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	2020		×			×
Grand Gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	2020		×			
Grand Labbe (<i>Stercorarius skua</i>)	2020		×			
Grande Aigrette (<i>Casmerodius albus</i>)	2020		×			×
Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>)	2020	Certaine	×			
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	2020		×			
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	2020	Certaine	×			
Grèbe esclavon (<i>Podiceps auritus</i>)	2018		×			
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	2019		×			
Grèbe jougris (<i>Podiceps grisegena</i>)	1999		×			
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)	2020	Probable		×	×	
Grive à joues grises (<i>Catharus minimus</i>)	1974		×			
Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>)	2019	Probable	×	×	×	
Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	2012		×	×		
Grive mauvis (<i>Turdus iliacus</i>)	2018		×	×		
Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>)	2020	Probable				
Grosbec casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>)	2018		×	×	×	
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)	2020		×			×
Guêpier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)	2015	Probable	×			
Guifette leucoptère (<i>Chlidonias leucopterus</i>)	2014		×			×
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybrida</i>)	2019		×			×
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>)	2019		×			×
Guillemot de Troïl (<i>Uria aalge</i>)	2017		×			
Harelde boréale (<i>Clangula hyemalis</i>)	2019		×			
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	1997		×			
Harle huppé (<i>Mergus serrator</i>)	2019		×			
Harle piette (<i>Mergellus albellus</i>)	1997		×			
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	2020	Certaine	×	×		×

Héron garde-boeufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	2020		×	×		×
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)	2018		×	×		×
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)	2020		×			×
Hibou moyen-duc (<i>Asio otus</i>)	2020	Certaine		×	×	
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	2020	Certaine	×		×	
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	2020		×		×	
<i>Hirondelle rousseline (Cecropis daurica)</i>	2018		×			
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	2020	Certaine	×		×	×
Huîtrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>)	2020		×			
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	2020	Certaine	×	×	×	×
Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolaïs polyglotta</i>)	2020	Certaine		×	×	
Ibis sacré (<i>Threskiornis aethiopicus</i>)	2017		×			×
<i>Labbe à longue queue (Stercorarius longicaudus)</i>	1997		×			
Labbe parasite (<i>Stercorarius parasiticus</i>)	2018		×			
Labbe pomarin (<i>Stercorarius pomarinus</i>)	2013		×			
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	2020	Probable	×	×	×	×
<i>Locustelle luscinioïde (Locustella luscinioides)</i>	2013	Probable	×			×
Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>)	2019		×			×
Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>)	2020	Certaine		×	×	
<i>Macareux moine (Fratercula arctica)</i>	2014		×			
<i>Macreuse à bec jaune (Melanitta americana)</i>	2017		×			
<i>Macreuse à front blanc (Melanitta perspicillata)</i>	2013		×			
Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>)	2020		×			
Macreuse noire (<i>Melanitta nigra</i>)	2020		×			
<i>Marouette de Baillon (Porzana pusilla)</i>	1999		×			
<i>Marouette ponctuée (Porzana porzana)</i>	2013		×			
<i>Marouette poussin (Porzana parva)</i>	1906		×			
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	2020		×			×
Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	2020	Certaine	×		×	×
Mergule nain (<i>Alle alle</i>)	2014		×			
Merle à plastron (<i>Turdus torquatus</i>)	2016		×			
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	2020	Certaine	×	×	×	×
Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)	2020	Certaine		×	×	
Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)	2020	Certaine	×	×	×	
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	2020	Certaine	×	×	×	
Mésange huppée (<i>Lophophanes cristatus</i>)	2020	Certaine	×	×	×	
Mésange noire (<i>Periparus ater</i>)	2018		×	×	×	
Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i>)	2017		×	×	×	
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	2020	Certaine	×	×	×	×

Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	2019		×	×	×	
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	2020	Certaine			×	
Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	2019	Probable			×	
Mouette de Sabine (<i>Xema sabini</i>)	1995		×			
Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>)	2020		×			
Mouette pygmée (<i>Hydrocoloeus minutus</i>)	2019		×			×
Mouette rieuse (<i>Chroicocephalus ridibundus</i>)	2020		×			×
Mouette tridactyle (<i>Rissa tridactyla</i>)	2016		×			
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	2019		×			×
Océanite culblanc (<i>Oceanodroma leucorhoa</i>)	2010		×			
Océanite tempête (<i>Hydrobates pelagicus</i>)	1998		×			
Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>)	2012					×
Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	2019		×			×
Oie domestique (<i>Anser cf. domestica</i>)	2019		×			×
Oie rieuse (<i>Anser albifrons</i>)	2004		×			×
Ouette d'Egypte (<i>Alopochen aegyptiaca</i>)	2006		×			
Outarde barbue (<i>Otis tarda</i>)	1902		×			
Panure à moustaches (<i>Panurus biarmicus</i>)	2012		×			
Perdrix grise (<i>Perdix perdix</i>)	2016					×
Perdrix rouge (<i>Alectoris rufa</i>)	2020	Probable				×
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	2020	Probable	×			×
Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>)	2017	Possible	×			
Phalarope à bec étroit (<i>Phalaropus lobatus</i>)	2000		×			
Phalarope à bec large (<i>Phalaropus fulicarius</i>)	2017		×			
Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>)	2014		×			
Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)	2019	Certaine	×			×
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	2019	Probable		×		
Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>)	2019	Probable		×		
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	2018	Possible		×		
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	2019	Probable		×		
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)	2020	Certaine		×	×	
Pie-grièche à tête rousse (<i>L.s.senator</i>) (<i>Lanius senator senator</i>)	1961		×			×
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	2014	Certaine	×			×
Pigeon biset (origine naturelle) (<i>Columba livia</i>)	2014		×			
Pigeon biset domestique (<i>Columba livia f. domestica</i>)	2020		×			×
Pigeon colombin (<i>Columba oenas</i>)	2019		×			×

Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	2020	Certaine	×	×		×
Pingouin torda (<i>Alca torda</i>)	2018		×			
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	2020	Certaine		×	×	
Pinson du Nord (<i>Fringilla montifringilla</i>)	2018		×	×	×	
Pipit de Richard (<i>Anthus richardi</i>)	1999					×
Pipit des arbres (<i>Anthus trivialis</i>)	2019	Probable		×		
Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>)	2020	Probable	×			
Pipit maritime (<i>Anthus petrosus</i>)	2018		×			
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	2020	Certaine	×			
Pipit spioncelle (<i>Anthus spinoletta</i>)	2019		×			×
Plongeon arctique (<i>Gavia arctica</i>)	2018		×			
Plongeon catmarin (<i>Gavia stellata</i>)	2020		×			
Plongeon imbrin (<i>Gavia immer</i>)	2019		×			
Pluvier argenté (<i>Pluvialis squatarola</i>)	2020		×			
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)	2020		×			×
Pluvier guignard (<i>Charadrius morinellus</i>)	1995		×			×
Pouillot de Bonelli (<i>Phylloscopus bonelli</i>)	1998	Possible	×			
Pouillot de type sibérien (<i>Phylloscopus collybita tristis</i> / " <i>fulvescens</i> ")	2014		×			
Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>)	2019	Possible	×			
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	2020	Probable	×	×	×	
Pouillot véloce (<i>P.c.collybita</i>) (<i>Phylloscopus collybita collybita</i>)	2004		×	×	×	
Puffin cendré (<i>Calonectris borealis</i>)	1993		×			
Puffin des Anglais (<i>Puffinus puffinus</i>)	1994		×			
Puffin fuligineux (<i>Puffinus griseus</i>)	2002		×			
Puffin majeur (<i>Puffinus gravis</i>)	1993		×			
Puffin yelkouan (<i>Puffinus yelkouan</i>)	1994		×			
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	2019	Probable	×			×
Rémiz penduline (<i>Remiz pendulinus</i>)	2015		×			×
Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i>)	2020	Probable	×	×	×	
Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>)	2019	Possible				
Rosignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)	2020	Certaine		×	×	
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	2020	Certaine		×	×	
Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)	2018			×	×	×
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)	2020	Certaine			×	
Rousserolle effarvatte (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>)	2020	Certaine	×			×
Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>)	1996		×			×
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	2020		×			×
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	2020					

Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	2020	Probable		×	×	
Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)	2020			×		
Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>)	2020		×			×
Sterne arctique (<i>Sterna paradisaea</i>)	2015		×			
Sterne bridée (<i>Onychoprion anaethetus</i>)	2005		×			
Sterne caspienne (<i>Hydroprogne caspia</i>)	2019		×			
Sterne caugek (<i>Sterna sandvicensis</i>)	2020		×			
Sterne de Dougall (<i>Sterna dougallii</i>)	1993		×			
Sterne hansel (<i>Gelochelidon nilotica</i>)	2018		×			
Sterne naine (<i>Sternula albifrons</i>)	2019		×			
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>)	2020		×			
Tadorne casarca (<i>Tadorna ferruginea</i>)	1999		×			
Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	2020	Certaine	×			×
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)	2018					×
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	2020	Certaine				×
Tarin des aulnes (<i>Carduelis spinus</i>)	2019		×			×
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	2019	Possible	×			
Tournepiere à collier (<i>Arenaria interpres</i>)	2020		×			
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	2020	Certaine	×	×	×	×
Tourterelle turque (<i>Streptopelia decaocto</i>)	2020	Certaine	×	×	×	×
Traquet du Groenland (<i>Oenanthe oenanthe leucorhoa</i>)	2016		×			
Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)	2020		×			
Traquet oreillard (<i>Oenanthe hispanica</i>)	2011		×			
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	2020	Probable	×	×	×	×
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	2020	Certaine	×			×
Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)	2020	Certaine	×	×	×	×

Source : <https://www.faune-vendee.org/> et <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Poisson

Espèce	Dernière donnée
Anguille	2018
Brème Bordelière	2018
Brème commune	2015
Brochet	2013
Carassin argenté	2018
Carpe commune	2018
Epinoche	2018
Gambusie	2018
Gardon	2018
Grémille	2005

Mulet porc	2007
Perche commune	2005
Perche soleil	2018
Poisson chat	2018
Sandre	2018
Tanche	2007

Source : pêches électriques PNR MP / <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source
Aiguillat commun ou chien de mer	<i>Squalus acanthias</i>	Observatoire Tranchais
Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	PNR MP
Anchois commun	<i>Engraulis encrasicolus</i>	RNN BH (depuis 2011)
Ange de mer commun ou bourgeois	<i>Squatina squatina</i>	Observatoire Tranchais
Anguille d'Europe	<i>Anguilla anguilla</i>	RNN BH (depuis 2011)
Baliste	<i>Balistes carpicus</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Bar commun	<i>Dicentrarchus labrax</i>	RNN BH (depuis 2011)
Bar tacheté	<i>Dicentrarchus punctatus</i>	RNN BH (depuis 2011)
Blennie sp.		Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Bonite à dos rayé ou pelamide	<i>Sarda sarda</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Cabillaud (morue commune)	<i>Gadus morhua</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Chinchard commun	<i>Trachurus trachurus</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Congre d'Europe	<i>Conger conger</i>	RNN BH (depuis 2011)
Dorade grise / Grisét	<i>Spondylisoma cantharus</i>	RNN BH (depuis 2011)
Dorade royale	<i>Sparus aurata</i>	RNN BH (depuis 2011)
Emissole lisse	<i>Mustelus mustelus</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Éperlan d'Europe	<i>Osmerus eperlanus</i>	RNN BH (depuis 2011)
Épinoche à trois épines	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	RNN BH (depuis 2011)
Flet d'Europe	<i>Platichthys flesus</i>	PNR MP
Gobie buhotte	<i>Pomatoschistus minutus</i>	RNN BH (depuis 2011)
Gobie paganel	<i>Gobius paganellus</i>	RNN BH (depuis 2011)
Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>	RNN BH (depuis 2011)
Grande roussette	<i>Scyliorhinus stellaris</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Grondin perlon	<i>Chelidonichthys lucerna</i>	Observatoire Tranchais
Hippocampe à museau court	<i>Hippocampus hippocampus</i>	Observatoire Tranchais
La Bogue.	<i>Boops boops</i>	Observatoire Tranchais
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	PNR MP
Lançon commun	<i>Hyperoplus lanceolatus</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature

Lieu jaune	<i>pollachius pollachius</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Maigre	<i>Argyrosomus regius</i>	RNN BH (depuis 2011)
Maquereau commun	<i>Scomber scombrus</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Maquereau espagnol	<i>Scomber japonicus</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Merlan	<i>Merlangius merlangus</i>	RNN BH (depuis 2011)
Merlu	<i>Merluccius merluccius</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Mordocet	<i>Lipophrys pholis (ex Blennius pholis)</i>	Observatoire Tranchais
Motelle à cinq barbillons	<i>Ciliata mustela</i>	RNN BH (depuis 2011)
Mulet à grosses lèvres ou lippu	<i>Chelon labrosus</i>	Observatoire Tranchais
Mulet doré	<i>Liza aurata</i>	RNN BH (depuis 2011)
Mulet porc	<i>Liza ramada</i>	RNN BH (depuis 2011)
Nérophis à nez droit	<i>Nerophis ophidion</i>	RNN BH (depuis 2011)
Nérophis lombric	<i>Nerophis lumbriciformis</i>	Observatoire Tranchais
Orphie	<i>Belone belone</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Pageot commun	<i>Pagellus erythrinus</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	Observatoire Tranchais
Plie d'Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>	RNN BH (depuis 2011)
Poisson lune	<i>Mola mola</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Prêtre	<i>Atherina presbyter</i>	RNN BH (depuis 2011)
Raie bouclée	<i>Raja clavata</i>	RNN BH (depuis 2011)
Raie brunette	<i>Raja undulata</i>	RNN BH (depuis 2011)
Raie fleurie	<i>Leucoraja naevus</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Requin Hâ ou touille blanche oo Emissolle tachetée	<i>Galeorhinus galeus</i>	Observatoire Tranchais
Requin perlon ou Grisot	<i>Hexanchus griseus</i>	Observatoire Tranchais
Rouget de roche	<i>Mullus surmuletus</i>	RNN BH (depuis 2011)
Saint-Pierre	<i>Zeus faber</i>	Observatoire Tranchais
Sar à tête noir	<i>Diplodus vulgaris</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Sar commun	<i>Diplodus sargus</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Sardine	<i>Sardina pilchardus</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Sole commune	<i>Solea solea</i>	RNN BH (depuis 2011)
Sprat	<i>Sprattus sprattus</i>	RNN BH (depuis 2011)
Tacaud commun	<i>Trisopterus luscus</i>	RNN BH (depuis 2011)
Thon rouge	<i>Thunnus thynnus</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
Turbot	<i>Scophthalmus maximus</i>	RNN BH (depuis 2011)

Vieille commune	<i>Labrus bergylta</i>	Sébastien PALIER - Cap Pêche et Nature
-----------------	------------------------	--

Reptiles

Espèce	Dernière donnée
Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	2018
Lézard à deux raies (L. vert occidental) (<i>Lacerta bilineata</i>)	2020
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	2020
Tortue luth (<i>Dermochelys coriacea</i>)	2018

Source : <https://www.faune-vendee.org/> et <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Flore

Angiospermes

Nom complet	Nom vernaculaire	Protégé	Patrimonial	Dernière observation
Acer campestre L., 1753	Érable champêtre, Acérais			2004
Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable			2017
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus			2012
Agrimonia eupatoria L., 1753	Aigremoine, Francormier			2012
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère			2012
Aira praecox L., 1753	Canche printanière			2012
Alisma lanceolatum With., 1796	Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Alisma lancéolée			2012
Allium vineale L., 1753	Ail des vignes, Oignon bâtard			2012

<i>Alopecurus bulbosus</i> Gouan, 1762	Vulpin bulbeux		2012
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale, Guimauve sauvage		2012
<i>Alyssum simplex</i> Rudolphi, 1799	Alysson des champs	Patrimonial	2016
<i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> (L.) Link, 1827	Oyat, Chiendent marin, Roseau des sables		2016
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide		2017
<i>Anisantha madritensis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome de Madrid		2012
<i>Anisantha rigida</i> (Roth) Hyl., 1945	Brome raide		2014
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile		2017
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante		2017
<i>Anthriscus caucalis</i> M.Bieb., 1808	Cerfeuil vulgaire à fruits glabres, Persil sauvage		2014
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois		2012
<i>Aphanes arvensis</i> L., 1753	Alchémille des champs, Aphane des champs		2017
<i>Aphanes australis</i> Rydb., 1908	Alchémille oubliée, Alchémille à petits fruits		2014
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalius, Arabette des dames		2017
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules		2014
<i>Arenaria leptoclados</i> (Rchb.) Guss., 1844	Sabline à parois fines, Sabline grêle		2017
<i>Arenaria serpyllifolia</i> var. <i>serpyllifolia</i> L., 1753			2012
<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies		2012

Aristolochia clematitis L., 1753	Aristolochie clématite, Poison de terre			1986
Armeria arenaria (Pers.) Schult., 1820	Armérie faux-plantain, Armérie des sables		Patrimonial	2004
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français			2012
Artemisia campestris subsp. maritima (DC.) Arcang., 1882	Armoise de Lloyd		Patrimonial	2016
Arum italicum Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau			2016
Asparagus officinalis subsp. officinalis L., 1753	Asperge officinale			2012
Asparagus officinalis subsp. prostratus (Dumort.) Corb., 1894	Asperge prostrée, Asperge couchée	Protégé	Patrimonial	2012
Atriplex laciniata L., 1753	Arroche laciniée, Arroche des sables			2016
Atriplex prostrata Boucher ex DC., 1805	Arroche hastée			2016
Avena barbata subsp. barbata Pott ex Link, 1799	Avoine barbue			2017
Baccharis halimifolia L., 1753	Séneçon en arbre, Baccharis à feuilles d'Halimione			2016
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette			2017
Beta vulgaris L., 1753	Betterave commune, Bette-épinard			2014
Beta vulgaris subsp. maritima (L.) Arcang., 1882	Bette maritime, Betterave maritime			2012
Bidens tripartita L., 1753	Bident trifolié, Eupatoire aquatique			2016
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois			2012
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou			2012
Bromus hordeaceus subsp. thominei (Hardouin) Braun-Blanq., 1929	Brome de Thomine-Desmazures			2012
Bromus racemosus L., 1762	Brome en grappe			1986

Butomus umbellatus L., 1753	Butome en ombelle, Jonc fleuri, Carélé		2012
Cakile maritima subsp. integrifolia (Hornem.) Hyl. ex Greuter & Burdet, 1986	Caquillier à feuilles entières		2016
Calepina irregularis (Asso) Thell., 1905	Calépine de Corvians		2014
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin		2014
Capsella rubella Reut., 1854	Capselle rougeâtre, Bourse-à- pasteur rougeâtre		2012
Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille		2017
Cardamine parviflora L., 1759	Cardamine à petites fleurs	Protégé Patrimonial	2012
Carduus tenuiflorus Curtis, 1793	Chardon à petites fleurs, Chardon à petits capitules		2012
Carex arenaria L., 1753	Laïche des sables, Salsepareille des pauvres		2017
Carex disticha Huds., 1762	Laïche distique		1986
Carex divisa Huds., 1762	Laïche divisée		2012
Carex otrubae Podp., 1922	Laïche cuivrée		2016
Carex riparia Curtis, 1783	Laïche des rives		2012
Carpinus betulus L., 1753	Charme, Charmille		2004
Catapodium marinum (L.) C.E.Hubb., 1955	Scléropoa marin		2012
Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide		2012
Centaurea aspera subsp. aspera L., 1753	Centaurée rude		2016
Centranthus calcitrapae (L.) Dufr., 1811	Centranthe chasse-trappe, Centranthe Chausse-trape		2017
Centranthus ruber subsp. ruber (L.) DC., 1805	Valériane rouge		2017

Cephalanthera longifolia (L.) Fritsch, 1888	Céphalanthère à feuilles étroites, Céphalanthère à feuilles longues, Céphalanthère à feuilles en épée	Protégé	2014
Cerastium diffusum Pers., 1805	Céraiste diffuse, Céraiste à quatre étamines		2017
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commune		2017
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraiste aggloméré		2016
Cerastium semidecandrum L., 1753	Céraiste à 5 étamines, Céraiste variable		2004
Chaerophyllum temulum L., 1753	Chérophylle penché, Couquet		2004
Chenopodium murale (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode des murs		2012
Chenopodium album subsp. album L., 1753	Senousse		2012
Chondrilla juncea L., 1753	Chondrille à tige de jonc, Chondrille effilée		2014
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs		2012
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé		2014
Claytonia perfoliata Donn ex Willd., 1798	Claytonie perfoliée, Claytonia perfoliée		2014
Cochlearia danica L., 1753	Cranson du Danemark		2012
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs, Vrillée		2017
Convolvulus sepium L., 1753	Liset, Liseron des haies		2012

Convolvulus soldanella L., 1753	Liseron des dunes			2016
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes			2016
Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812	Corynéphore blanchâtre, Canche des sables			2012
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai			2014
Crataegus monogyna var. monogyna Jacq., 1775				2017
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires			2017
Crepis sancta (L.) Bornm., 1913	Crépide de Nîmes			2014
Crepis setosa Haller f., 1797	Crépide hérissée			2012
Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller, 1914	Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feuilles de Pissenlit			2014
Crithmum maritimum L., 1753	Criste marine, Fenouil marin, Perce-pierre, Cassepierre			2016
Cynodon dactylon (L.) Pers., 1805	Chiendent pied-de-poule, Gros chiendent			2012
Cynoglossum officinale L., 1753	Cynoglosse officinale			2016
Cynosurus cristatus L., 1753	Crételle			2012
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse			2012
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de- poule			2014
Damasonium alisma Mill., 1768	Étoile d'eau, Damasonie étoilée	Protégé	Patrimonial	2012
Daphne laureola L., 1753	Daphné lauréole, Laurier des bois			2012
Datura stramonium L., 1753	Stramoine, Herbe à la taupe, Datura officinale			2016

Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte			2014
Dianthus gallicus Pers., 1805	Oeillet des dunes	Protégé	Patrimonial	2016
Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitaire commune			2012
Dipsacus fullonum L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage			2012
Draba muralis L., 1753	Drave des murailles			2017
Draba verna L., 1753	Drave de printemps			2017
Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire			2016
Elytrigia acuta (DC.) Tzvelev, 1973	Chiendent du littoral			2016
Elytrigia juncea (L.) Nevski, 1936	Agropyre à feuilles de joncs, Chiendent à feuilles de Jonc			2016
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant			2012
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute			2012
Epilobium obscurum Schreb., 1771	Épilobe vert foncé, Épilobe foncé			2012
Epipactis phyllanthes G.E.Sm., 1852	Épipactis des dunes, Helléborine à fleurs vertes, Épipactis à fleurs pendantes	Protégé	Patrimonial	2012
Erigeron bonariensis L., 1753	Érigéron crépu			2014
Erigeron canadensis L., 1753	Conyze du Canada			2012
Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Barcelone			2014
Erodium cicutarium subsp. cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Cicutaire			2017
Ervilia hirsuta (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée, Ers velu			2012

<i>Eryngium gracile</i> (Loisel.) DC., 1813	Vesce à fleurs lâches		2012
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland, Panicaud champêtre		2016
<i>Eryngium maritimum</i> L., 1753	Panicaud de mer, Chardon des dunes, Chardon bleu, Panicaud des dunes,	Protégé	2016
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	subsp. Chanvre d'eau		2012
<i>Euphorbia paralias</i> L., 1753	Euphorbe maritime, Euphorbe des sables		2016
<i>Euphorbia segetalis</i> subsp. <i>portlandica</i> (L.) Litard., 1936	Euphorbe des estuaires		2012
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron		2012
<i>Festuca juncifolia</i> St.-Amans, 1821	Fétuque à feuilles de Jonc		2012
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles		2017
<i>Fumaria muralis</i> subsp. <i>boraei</i> (Jord.) Pugsley, 1902	Fumeterre de Boreau		2017
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante		2017
<i>Galium arenarium</i> Loisel., 1806	Gaillet des sables	Patrimonial	2016
<i>Galium murale</i> (L.) All., 1785	Gaillet des murs		2017
<i>Gaudinia fragilis</i> (L.) P.Beauv., 1812	Gaudinie fragile		2012
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées		2012
<i>Geranium lucidum</i> L., 1753	Géranium luisant		2014
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles		2017
<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	Géranium pourpre		2014
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert		2017

Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	2017
Glebionis segetum (L.) Fourr., 1869	Chrysanthème des moissons, Chrysanthème des blés	Patrimonial 1999
Halimione portulacoides (L.) Aellen, 1938	Obione faux pourpier, Obione Pourpier	2016
Hedypnois rhagadioloides (L.) F.W.Schmidt, 1795	Hedypnois faux rhagadiole, Bonne-nuit-les-petits, Hédipnoïs de Crète	2017
Helichrysum stoechas subsp. stoechas (L.) Moench, 1794	Immortelle jaune	2016
Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	2017
Heracleum sphondylium L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	2012
Herniaria ciliolata Melderis, 1957	Herniaire	2012
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	2012
Honckenya peploides (L.) Ehrh., 1788	Honckénya fausse-péplide, Pourpier de mer	2007
Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	2014
Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	2016
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	2014
Hypochaeris glabra L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables	2012
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	2017
Ilex aquifolium L., 1753	Houx	2014

<i>Impatiens balfouri</i> Hook.f., 1903	Impatience de Balfour, Impatiente des jardins	2012
<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant	2017
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	2012
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	2016
<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi	2016
<i>Juncus acutus</i> subsp. <i>acutus</i> L., 1753	Jonc à tépales pointus	2016
<i>Juncus gerardi</i> Loisel., 1809	Jonc de Gérard	2012
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	2012
<i>Juncus maritimus</i> Lam., 1794	Jonc maritime	2016
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc grêle, Jonc fin	2012
<i>Kali soda</i> Moench, 1794	Salsovie	2016
<i>Koeleria arenaria</i> (Dumort.) Ujhelyi, 1970	Koelérie maritime	2004
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole, Escarole	2012
<i>Lactuca virosa</i> L., 1753	Laitue vireuse, Laitue sauvage	2012
<i>Lagurus ovatus</i> L., 1753	Lagure queue-de-lièvre, Gros-minet	2017
<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	Lamier amplexicaule	2014
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	2017
<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	Gesse hérissée, Gesse hirsute	2012
<i>Lathyrus sphaericus</i> Retz., 1783	Gesse à fruits ronds, Gesse à graines rondes	Patrimonial 2012

Leontodon saxatilis Lam., 1779	Liondent faux-pissenlit, Léontodon des rochers		2012
Leymus arenarius (L.) Hochst., 1848	Seigle de mer, Grand Oyat, Élyme des sables	Protégé	2016
Ligustrum vulgare L., 1753	Troëne, Raisin de chien		2017
Limonium vulgare Mill., 1768	Statice commun, Saladelle commune	Protégé	2016
Linaria supina (L.) Chaz., 1790	Linaire couchée		2016
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace		2012
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier		2017
Lotus glaber Mill., 1768	Lotier à feuilles ténues		2012
Luzula campestris (L.) DC., 1805	Luzule champêtre		2004
Lychnis flos-cuculi L., 1753	Oeil-de-perdrix		2012
Lycopus europaeus L., 1753	Lycope d'Europe, Chanvre d'eau		2012
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline		2014
Lysimachia maritima (L.) Galasso, Banfi & Soldano, 2005	Herbe au lait		2012
Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve		2012
Matthiola sinuata (L.) R.Br., 1812	Matthiole à feuilles sinuées		2016
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée		2017
Medicago littoralis Rohde ex Loisel., 1810	Luzerne littorale, Luzerne du littoral		2016
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline, Minette		2017
Medicago marina L., 1753	Luzerne marine, Luzerne maritime	Protégé	2016

Medicago minima (L.) L., 1754	Luzerne naine			2012
Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée		Patrimonial	2014
Melilotus albus Medik., 1787	Mélicot blanc			2016
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette			2017
Mibora minima (L.) Desv., 1818	Mibora naine, Famine			2017
Milium vernale M.Bieb., 1808	Millet printanier	Protégé	Patrimonial	2004
Minuartia hybrida subsp. laxa (Jord.) Jauzein, 2010				2017
Minuartia hybrida (Vill.) Schischk., 1936	Alsine à feuilles étroites, hybride Minuartie			2014
Molinia caerulea (L.) Moench, 1794	Molinie bleue			2004
Monotropa hypopitys L., 1753	Monotrope sucepin		Patrimonial	2012
Muscari comosum (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu			2012
Myosotis ramosissima Rochel, 1814	Myosotis rameux			2017
Odontites jaubertianus var. jaubertianus (Boreau) D.Dietr. ex Walp., 1844	Odontitès de Jaubert	Protégé	Patrimonial	2016
Odontites vernus (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite rouge, Euphrase rouge			2016
Oenanthe crocata L., 1753	Oenanthe safranée			2012
Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819	Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire			2012
Oenothera glazioviana Micheli, 1875	Onagre à sépales rouges, Onagre de Glaziou			2012
Ononis spinosa L., 1753	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf			2016
Ononis spinosa subsp. procurrens (Wallr.) Briq., 1913	Bugrane maritime			2012
Ophrys passionis Sennen, 1926	Ophrys de la passion		Patrimonial	2017

<i>Oxybasis glauca</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode glauque	2012
<i>Papaver dubium</i> subsp. <i>dubium</i> L., 1753	Pavot douteux	2012
<i>Papaver dubium</i> subsp. <i>lecoqii</i> (Lamotte) Syme, 1863	Coquelicot de Lecoq	2012
<i>Papaver rhoeas</i> f. <i>rhoeas</i>		2012
<i>Parentucellia latifolia</i> (L.) Caruel, 1885	Parentucelle à larges feuilles	2012
<i>Parentucellia viscosa</i> (L.) Caruel, 1885	Bartsie visqueuse	2007
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé, Pastinaciel	2012
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère	2016
<i>Phleum arenarium</i> L., 1753	Fléole des sables	2012
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	2012
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	2016
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	2014
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle	2012
<i>Plantago coronopus</i> subsp. <i>coronopus</i> L., 1753	Plantain Corne-de-cerf	2017
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	2017
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	2012
<i>Plantago major</i> subsp. <i>major</i> L., 1753	Plantain à bouquet	2017
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	2017
<i>Poa bulbosa</i> subsp. <i>bulbosa</i> L., 1753	Pâturin bulbeux	2014

Poa compressa L., 1753	Pâturin comprimé, Pâturin à tiges aplaties		2017
Poa pratensis subsp. pratensis L., 1753			2012
Poa trivialis subsp. trivialis L., 1753	Gazon d'Angleterre		2012
Polycarpon tetraphyllum (L.) L., 1759	Polycarpon à quatre feuilles, Polycarpe à quatre feuilles		2014
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînage		2016
Polygonum maritimum L., 1753	Renouée maritime	Protégé	Patrimonial 2016
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille		2012
Poterium sanguisorba L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés		2012
Poterium sanguisorba subsp. sanguisorba L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés		2012
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier		2012
Prunus spinosa L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier		2012
Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique		2012
Quercus ilex L., 1753	Chêne vert		2017
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin		2014
Ranunculus acris L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre		2012
Ranunculus bulbosus L., 1753	Renoncule bulbeuse		2017
Ranunculus ophioglossifolius Vill., 1789	Bouton d'or à feuilles d'Ophioglosse, Renoncule à feuilles d'Ophioglosse	Protégé	2012
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante		2012

Ranunculus sardous Crantz, 1763	Renoncule sarde, Sardonie	2012
Raphanus raphanistrum L., 1753	Ravenelle, Radis sauvage	2012
Rhagadiolus edulis Gaertn., 1791	Rhagadiole comestible	2017
Rhinanthus minor L., 1756	Petit cocriste, Petit Rhinanthé	2007
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	2014
Rosa spinosissima L., 1753	Rosier à feuilles de	Patrimonial 2017
	Boucage	
Rubia peregrina L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance	2017
Rumex acetosa L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille	2014
Rumex conglomeratus Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée	2012
Rumex crispus L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue	2012
Rumex pulcher subsp. pulcher L., 1753	Rumex joli	2014
Rumex sanguineus L., 1753	Patience sanguine	2012
Rumex thyrsoflorus Fingerh., 1829	Oseille à oreillettes	1986
Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant	2012
Sagina apetala Ard., 1763	Sagine apétale, Sagine sans pétales	2014
Sagina apetala subsp. erecta F.Herm., 1912	Sagine dressée	2012
Salsola soda L., 1753	Soude commune	2016
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéquier	2012

Samolus valerandi L., 1753	Samole de Valerand, Mouron d'eau			2016
Saxifraga tridactylites L., 1753	Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage			2017
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau			2016
Scirpoides holoschoenus (L.) Soják, 1972	Scirpe-jonc			2012
Scrophularia auriculata L., 1753	Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis			2012
Scutellaria galericulata L., 1753	Scutellaire casquée, Scutellaire à casque			2016
Senecio sylvaticus L., 1753	Séneçon des bois, Séneçon des forêts			2012
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun			2004
Senecio vulgaris subsp. denticulatus (O.F.Müll.) P.D.Sell, 1967	Séneçon des dunes			2014
Senecio vulgaris subsp. vulgaris L., 1753	Séneçon commun			2017
Sherardia arvensis L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri			2014
Silene conica L., 1753	Silène conique			2016
Silene gallica L., 1753	Silène de France, Silène d'Angleterre			2017
Silene latifolia Poir., 1789	Compagnon blanc,			2014
	Silène à feuilles larges			
Silene nutans L., 1753	Silène nutans, Silène penché			2004
Silene otites (L.) Wibel, 1799	Silène cure-oreille, Silène à oreillettes			2010
Silene portensis L., 1753	Silène de Porto, Silène des ports	Protégé	Patrimonial	2016
Silene uniflora subsp. thorei (Dufour) Jalas, 1984	Silène de Thore	Protégé	Patrimonial	2018

Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Herbe aux chantres, Sisymbre officinal		2014
Solanum dulcamara L., 1753	Douce amère, Bronde		2012
Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire		2012
Sonchus bulbosus subsp. bulbosus (L.) N.Kilian & Greuter, 2003	Crépis bulbeux		2014
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse		2017
Sorbus domestica L., 1753	Cormier, domestique	Sorbier	2012
Stachys palustris L., 1753	Épiaire des marais, Ortie bourbière		2016
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline		2016
Suaeda maritima subsp. maritima (L.) Dumort., 1827	Suéda maritime		2016
Suaeda vera Forssk. ex J.F.Gmel., 1791	Soude vraie, fruticuleux	Suéda	2016
Tamarix gallica L., 1753	Tamaris de France, commun		2016
Tragopogon dubius subsp. major (Jacq.) Vollm., 1914	Salsifis pâle		2017
Tragopogon eriospermus Ten., 1823	Salsifis blanc		2012
Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés		2012
Trifolium angustifolium L., 1753	Trèfle à folioles étroites, Queue-de-renard	Patrimonial	1999
Trifolium arvense L., 1753	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de-lièvre		2012
Trifolium campestre Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance		2017
Trifolium dubium Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune		2014

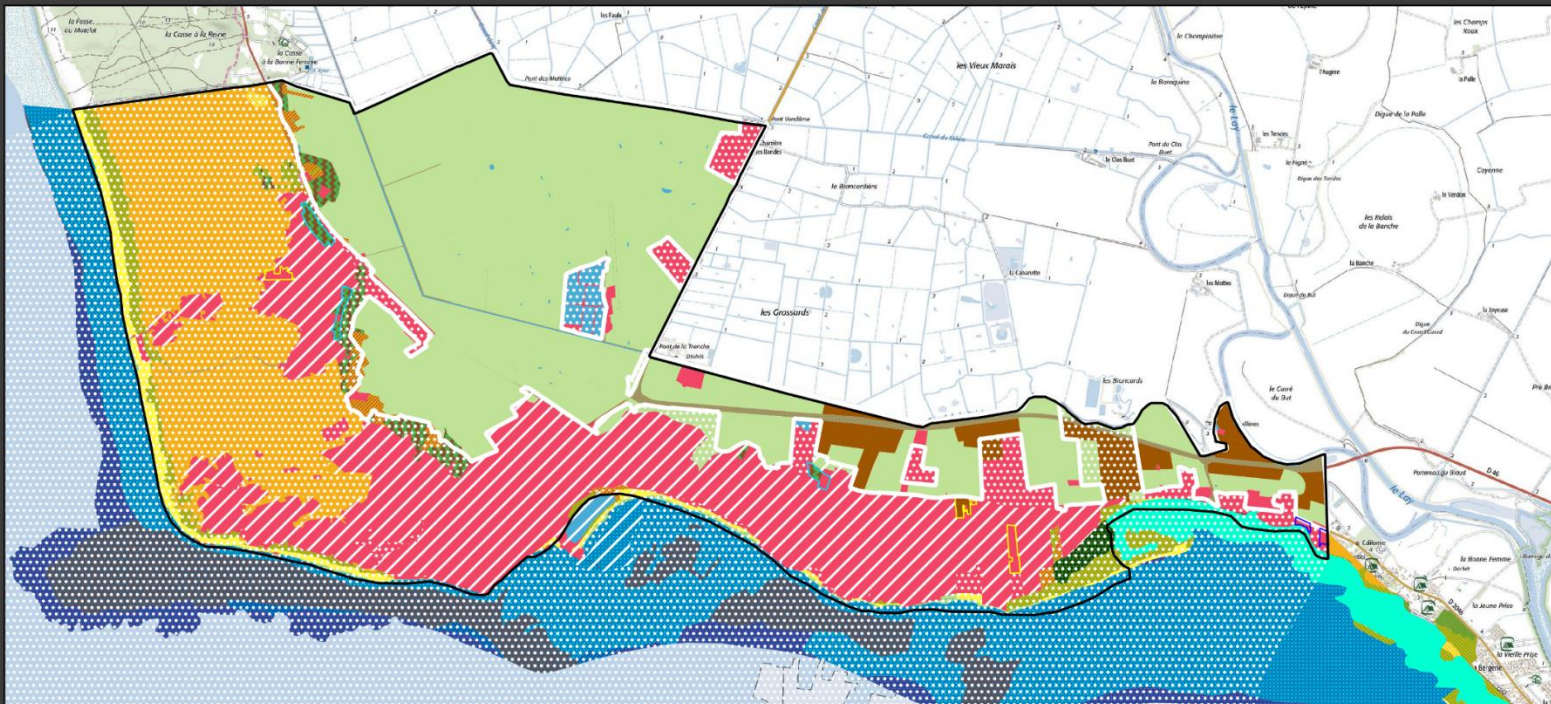
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle Porte-fraises	2012
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	2012
<i>Trifolium pratense</i> subsp. <i>pratense</i> L., 1753	Trèfle violet	2012
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	2012
<i>Trifolium resupinatum</i> L., 1753	Trèfle renversé, Trèfle de Perse	2012
<i>Trifolium scabrum</i> L., 1753	Trèfle rude, Trèfle scabre	2012
<i>Trifolium squamosum</i> L., 1759	Trèfle écailleux	2012
<i>Tripleurospermum maritimum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1847	Matricaire maritime	2012
<i>Tripolium pannonicum</i> subsp. <i>tripolium</i> (L.) Greuter, 2003	Aster maritime	2016
<i>Typha angustifolia</i> L., 1753	Massette à feuilles étroites	2012
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau, Landier	2004
<i>Ulex europaeus</i> subsp. <i>europaeus</i> L., 1753	Landier	2017
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	2012
<i>Valerianella eriocarpa</i> Desv., 1809	Mâche à fruits velus, Valérianelle à fruits velus	2014
<i>Valerianella locusta</i> f. <i>carinata</i> (Loisel.) Devesa, J.López & R.Gonzalo, 2005	Mâche à carène	2014
<i>Valerianella locusta</i> f. <i>locusta</i>		2017
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	2017
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage	2017
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	2017

Vicia angustifolia L., 1759	Vesce à feuilles étroites	2012
Vicia lathyroides L., 1753	Vesce printannière, Vesce fausse Gesse	2014
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	2017
Vincetoxicum hirundinaria Medik., 1790	Dompte-venin	2012
Viola kitaibeliana Schult., 1819	Pensée de Kitaibel	2017
Vulpia membranacea (L.) Dumort., 1824	Vulpie à une seule glume, Vulpie des dunes	2012
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat, Vulpie Queue-de-souris	2012
Yucca gloriosa L., 1753	Yucca	2012

Gymnospermes

Nom complet	Nom vernaculaire	Protégé	Patrimonial	Dernière observation
Ephedra distachya subsp. distachya L., 1753	Éphèdre à chatons opposés, Éphèdre de Suisse, Raisin-de-mer			2012
Pinus pinaster Aiton, 1789	Pin maritime, Pin mésogéen			2014
Pinus sylvestris L., 1753	Pin sylvestre			2017

[Sources CBN Brest, PNR Marais poitevin : https://biodiv-paysdelaloire.fr/](https://biodiv-paysdelaloire.fr/)



— La Tranche-sur-Mer	■ Dépression intradunale humide	■ Réseau hydrographique et point d'eau
PLU	■ Dune embryonnaire et mobile	■ Roselière à Phragmites
□ A	■ Dune fixée	■ Sable et vase soumis aux marées
■ AUc	■ Espace artificialisé	■ Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
■ AUs	■ Forêt de feuillus mélangés d'arrière-dune	■ Végétation des bordures de routes
■ N	■ Forêt de Pins maritimes et de Chênes verts	■ Récifs
■ Nh	■ Lagune	■ Jardin
/// U	■ Peupleraie	■ Salicorniaie
Habitats	■ Plage de sable et végétation des laisses de mer	
■ Culture	■ Prairie subsaumâtre atlantique	
	■ Prairie mésoophile	

0 1 km

Auteur : PNR Marais Poitevin
Source : IGN...